

L'école inclusive, un défi territorial.



Mercredi 10 Novembre 2021 – Forum des Pertuis – La Rochelle

Introduction

Christelle LEVEQUE, Directrice Générale de l'ADEI
François LOISEAU, Directeur Général de TREMÄ
Alix MEYER, Directeur Général de l'UNAPEI17



Ouverture de la journée

Annick BAILLOU, Inspectrice d'Académie, Directrice académique des services de l'Education Nationale de Charente-Maritime

Laurent FLAMENT, Directeur de la Délégation Départementale de Charente-Maritime, Agence Régionale de Santé (ARS) ou son représentant



L'école inclusive, un défi territorial



Présentation du livret école inclusive

Thomas MOUROT, Conseiller pédagogique à valence
numérique-SDEI-Education Nationale



Présentation du livret école inclusive

Le livret école inclusive, vidéo introductive



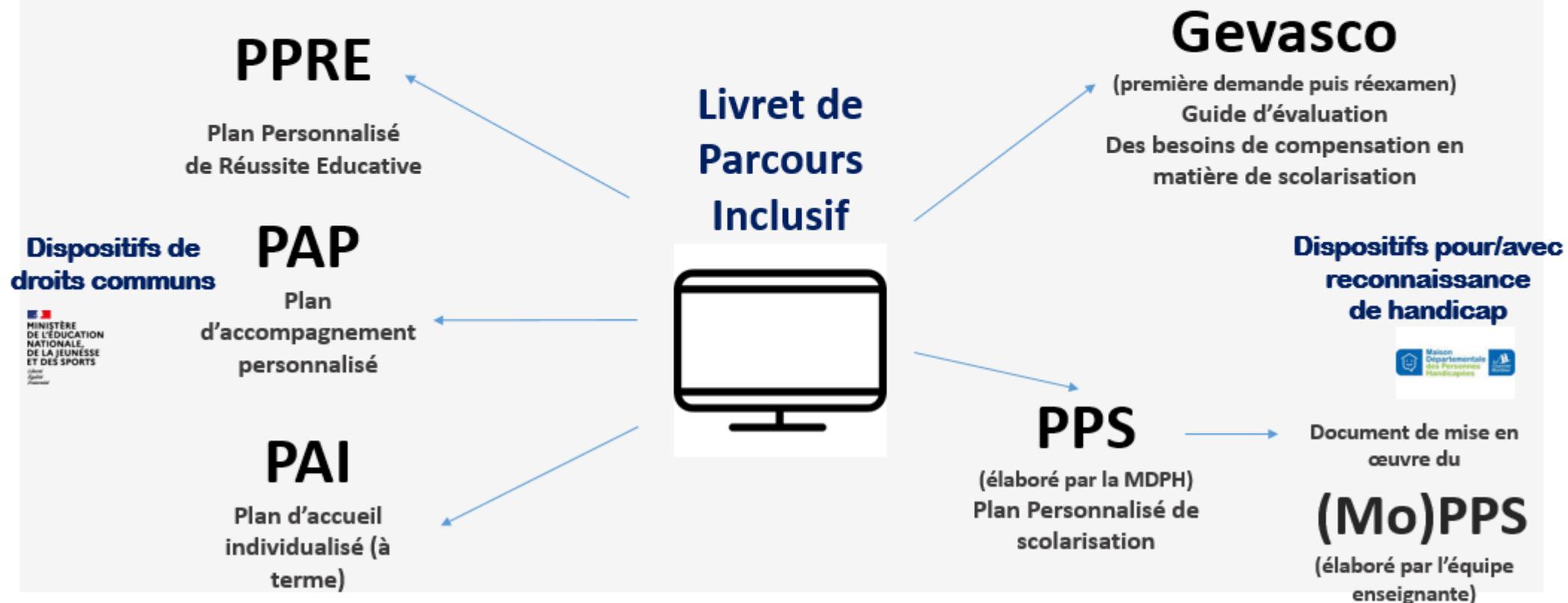
Le Livret de Parcours Inclusif

Un outil d'accompagnement pour tous les élèves



Le LPI : une application pour prendre en compte les besoins des élèves

Création, consultation, archivage.



Le LPI : une plate-forme unique pour...

- 1/ Mutualiser l'ensemble des informations concernant la situation d'un élève pour faciliter la mise en œuvre des réponses pédagogiques.**
- 2/ Mettre à disposition des équipes pédagogiques, à travers une banque de données, toutes les ressources disponibles en terme d'aménagements et d'adaptations.**
- 3/ Simplifier les démarches pour compléter et éditer les documents des différents dispositifs.**
- 4/ Permettre le transfert d'informations avec la MDPH et les responsables légaux (à terme).**



Favoriser le travail en équipe

Trois types de profil permettent aux acteurs de l'école de se communiquer les informations.

Chef d'établissement	Enseignant responsable	Enseignant Contributeur
<p>Consultation, création, édition, partage, suppression de l'ensemble des documents à l'échelle de l'établissement</p> <p>Provisors, Principaux, Directeurs d'école</p>	<p>Consultation, création, édition, partage de l'ensemble des documents à l'échelle de la classe</p> <p>Enseignants 1^{er} et 2^d degré</p>	<p>Consultation, modification partielle des documents transmis</p> <p>ERSEH – Enseignants référents RASED Coordonnateurs ULIS</p>



RGPD – Confidentialité des données – Durée de vie des données

L'ensemble des acteurs qui ont un accès au LPI sont tenus à une discrétion qui leur impose d'assurer la confidentialité des données.

Les responsables légaux disposent d'un droit d'accès à l'application pour consultation, modification ou suppression des données inscrites.

Les données relatives aux élèves sont conservées pendant la durée de la scolarité de l'élève dans la limite de trois ans après la dernière action sur le livret ou au plus tard jusqu'à la fin de l'année civile suivant la sortie de l'élève du système scolaire.

Informations disponibles au sein du décret du 29 septembre 2021 (Journal officiel n°228 du 30/09/21).



Interface de l'application



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Livret de parcours inclusif

[Déconnexion](#)

Bienvenue

Depuis cette page, vous pouvez accéder aux livrets de vos élèves à besoins éducatifs particuliers. Vous pouvez créer un nouveau livret, rechercher le livret d'un de vos élèves et attribuer les livrets de votre établissement.

Afin de répondre au mieux aux besoins de l'élève et pour vous aider dans le choix des aménagements ou adaptations, vous pouvez vous référer à la plateforme Cap École Inclusive accessible via ce bouton : [Cap école inclusive](#)

MES ÉLÈVES

[+ Créer un nouveau livret](#)

Ecole maternelle Marcel Pagnol 9 livret(s) ^

Rechercher

Responsable Contributeur Dispositif(s) en cours de réalisation Aucun dispositif en cours de réalisation

Nom Prénom Classe Enseignant responsable Dispositifs

assat	mattéo	Cours préparatoire	Ferrieres Celine	GEVA-Sco , PAP , PPRE , PPS , PPS Mise en oeuvre
CEL	CEL	Cours préparatoire	Ferrieres Celine	GEVA-Sco , PPRE
coco	lastico	Cours préparatoire	Ferrieres Celine	GEVA-Sco , PAP , PPRE

Création d'un nouveau livret

Gestion/consultation des livrets existants



Interface de l'application



Livret de parcours inclusif

[Déconnexion](#)

[Mes élèves](#) > Livret de l'élève

[< Revenir au choix des livrets](#)

[Cap école inclusive](#)

LIVRET DE DUPONT PIERRE

Enseignant responsable : Lequitte Maryvonne

[Gérer le livret](#)

Informations de l'élève

Numéro du livret	6V18Z8VV34
Nom	DUPONT
Prénom	Pierre
Date de naissance	14 septembre 2010
Etablissement	Collège Jean Moulin
Classe	Seconde generale & techno yc bt
Livret créé le	30 septembre 2021
Téléphone	0233445566
Courriel	DUPONT.Pierre@lpi.com

[Consulter](#) >

Aménagements pédagogiques sélectionnés

- | Attribuer une place, si besoin isolée, à proximité des ressources utiles (prise de courant,...)
- | Accepter les outils d'aide (cache, règle, fiches mémoires, cartes heuristiques...)
- | Accepter l'utilisation du surligneur, crayon à papier...

[Voir ou modifier les aménagements pédagogiques](#) >



Interface de l'application



Rappel des
différents
dispositifs

Documents de l'élève

Retrouvez ci-dessous la liste des documents de l'élève

Plan d'accompagnement personnalisé Les élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages peuvent bénéficier d'un plan d'accompagnement personnalisé (PAP), après avis du médecin de l'éducation nationale. Le PAP se substitue à un éventuel programme personnalisé de réussite éducative. Il définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme de cycle dans lequel il est scolarisé. Ce plan est révisé tous les ans.	PAP <input type="button" value="+ Créer un PAP"/>
GEVA-Sco Le guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation (GEVA-Sco) regroupe les principales informations sur la situation d'un élève, afin qu'elles soient prises en compte pour l'évaluation de ses besoins de compensation en vue de l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation (PPS). Le support GEVA-Sco existe en deux versions, l'une pour les premières demandes et l'autre pour les réexamens.	GEVA-Sco 1re demande ⓘ <input type="button" value="+ Créer un GEVA-Sco 1re demande"/>
Projet personnalisé de scolarisation Le projet personnalisé de scolarisation est le document qui synthétise les besoins de l'élève en situation de handicap et coordonne l'ensemble des actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales qui doivent permettre sa scolarisation. Il est établi par l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH.	PPS Aucun PPS n'a été reçu. Une fois celui-ci transmis par la MDPH, vous pouvez consulter ce document ici. <input checked="" type="checkbox"/> L'élève dispose d'un PPS hors application LPI Vous avez choisi un PPS avec notification d'aide humaine mutualisée. Pour modifier votre choix ou indiquer l'existence d'un nouveau PPS hors application LPI, veuillez décocher la case ci-dessus et la cocher de nouveau.
Mise en oeuvre du projet personnalisé de scolarisation Le document de mise en oeuvre du PPS est élaboré par l'enseignant et qui a pour objectif de définir la mise en place des décisions de la MDPH et de la CDAPHI dans l'établissement de l'élève.	Document de mise en oeuvre du PPS <input type="button" value="Reprendre"/> En hors de ligne

Documents à
créer ou
consulter



Interface de l'application



CRÉER UN PPRE



CRÉER UN PAP



Avis médical

Dans le cadre de l'élaboration d'un PAP, le constat des troubles est fait par le médecin de l'éducation nationale au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés auprès de l'élève. Il rend un avis sur la pertinence de la mise en place d'un plan d'accompagnement personnalisé.



Interface de l'application



Points d'appui

 Pour passer à l'étape suivante, veuillez renseigner au moins un domaine ou une discipline.

Domaine / discipline n°1

Formation de la personne et du citoyen

Veuillez sélectionner un sous-domaine

- Estime de soi et gestion des émotions
- Relation avec les autres et respect

Intitulé de l'objectif n°1 *

Compétences à travailler

Actions menées en classe



Interface de l'application



Choix des adaptations et aménagements au niveau disciplinaire

Français, histoire, géographie et langues vivantes étrangères

- Adapter les quantités d'écrit (dictée à trous, à choix...)
- Accepter les modes d'expression spécifiques de l'élève (mots, gestes...)
- Adapter la présentation des textes et des illustrations (séparer textes et images, pas de multi colonnes...)
- Adapter le texte à lire : donner à lire des textes où l'espace entre les mots est accru, s'assurer que le graphisme présente un bon contraste visuel par rapport au fond (notamment dans le cas d'un texte photocopié), augmenter éventuellement la taille des interlignes, éviter le mode « justifier »...
- Laisser la possibilité à l'élève de s'exprimer oralement ou non devant la classe, favoriser la prise de parole volontaire
- Privilégier l'apprentissage des mots en passant par l'oral (épeler, faire le geste dans l'espace) et pas seulement par la copie
- Accentuer le travail sur la combinatoire, multiplier les jeux proposant un travail de la conscience phonologique
- En lecture d'un texte ou énoncé à haute voix, si l'élève est bloqué, l'aider en commençant à lire en même temps que lui et en diminuant progressivement cette aide
- Favoriser une lecture continue à l'aide de repères : inviter à suivre avec le doigt (ou un autre guide) ce qui est lu, à pointer chaque début de ligne, ou à placer un doigt après chaque mot



Interface de l'application



Choix des adaptations et aménagements généraux

Organisation spatiale temporelle et matérielle

- Attribuer une place, si besoin isolée, installée le cas échéant à proximité du matériel adapté et des affichages personnalisés
- Veiller à la bonne installation de l'élève dans la classe en fonction des temps d'activités
- Aménager les lieux pour prévoir un « sas » lorsque la tension est trop vive, éviter une crise et permettre de s'apaiser
- Enumérer, expliquer, afficher le déroulement de la journée et des activités
- Accorder plus de temps selon les exercices demandés
- Accorder un temps majoré à l'oral
- Accepter des temps de repos plus fréquents
- Permettre des temps de pauses
- Autoriser le recours aux différents outils utilisés (outils mnémotechniques, calculatrice...)
- Veiller à la visibilité et la clarté des écrits et des affichages
- Permettre l'utilisation de l'ordinateur
- Permettre l'utilisation de la tablette
- Permettre l'utilisation du téléphone mobile
- Permettre l'utilisation d'une clef USB
- Permettre l'utilisation de logiciels ou d'applications spécifiques



Calendrier



Rentrée 2021 : Expérimentation sur les académies d'Aix-Marseille, Caen, Nantes, et Poitiers : déploiement progressif (4 circonscriptions 1^{er} degré / 2 collèges pour la Charente-Maritime puis l'ensemble du département en janvier/février).

Rentrée 2022 : ouverture nationale.

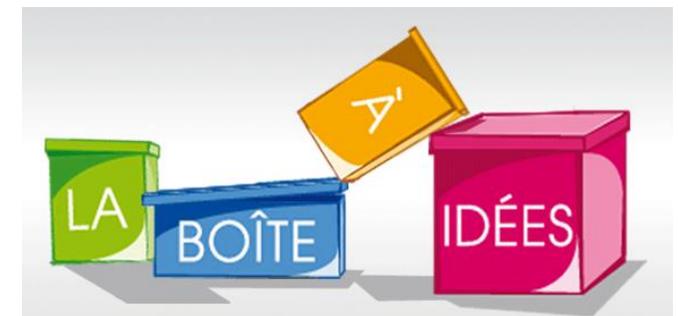


L'école inclusive, un défi territorial

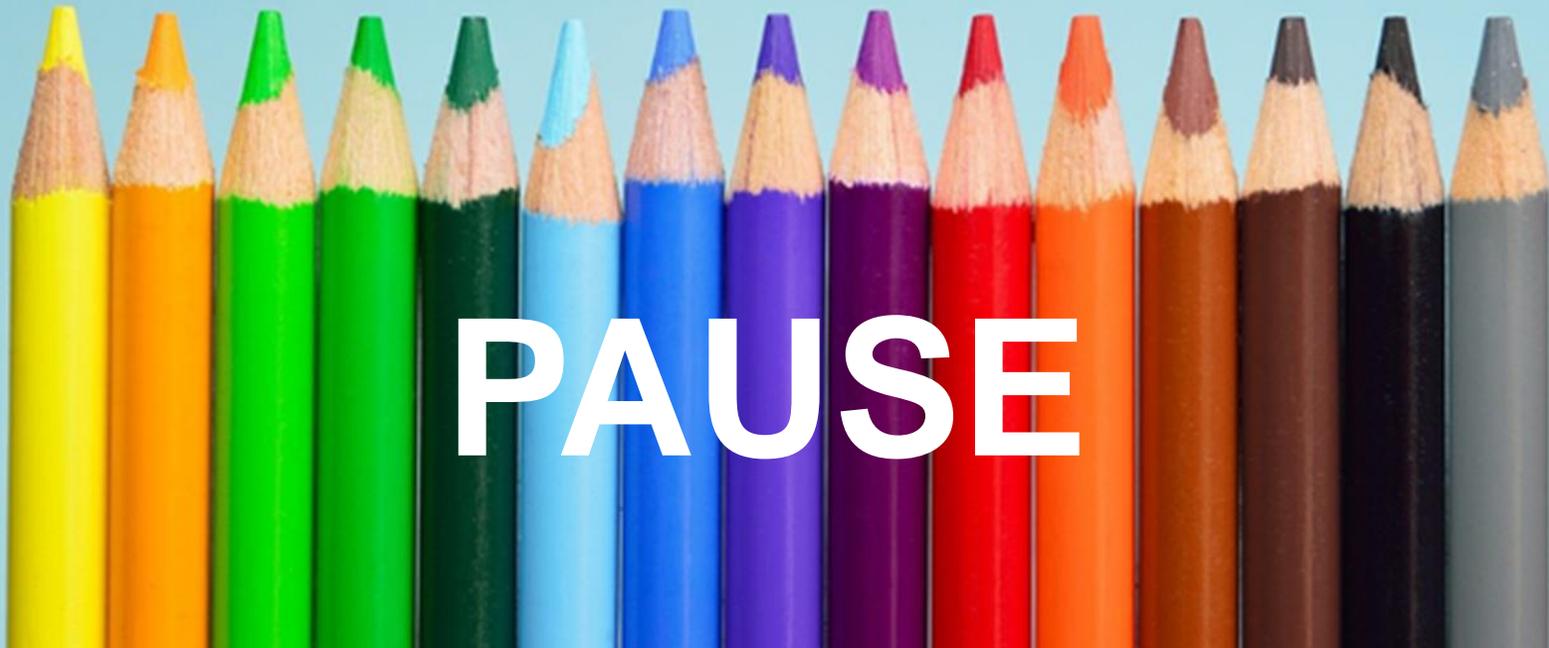


Présentation de la boîte à idées orientée sur les moyens et les ressources de la coopération entre l'Education Nationale et les ESMS

Patricia FIACRE, Conseillère technique-CREAI
Nouvelle Aquitaine



L'école inclusive, un défi territorial

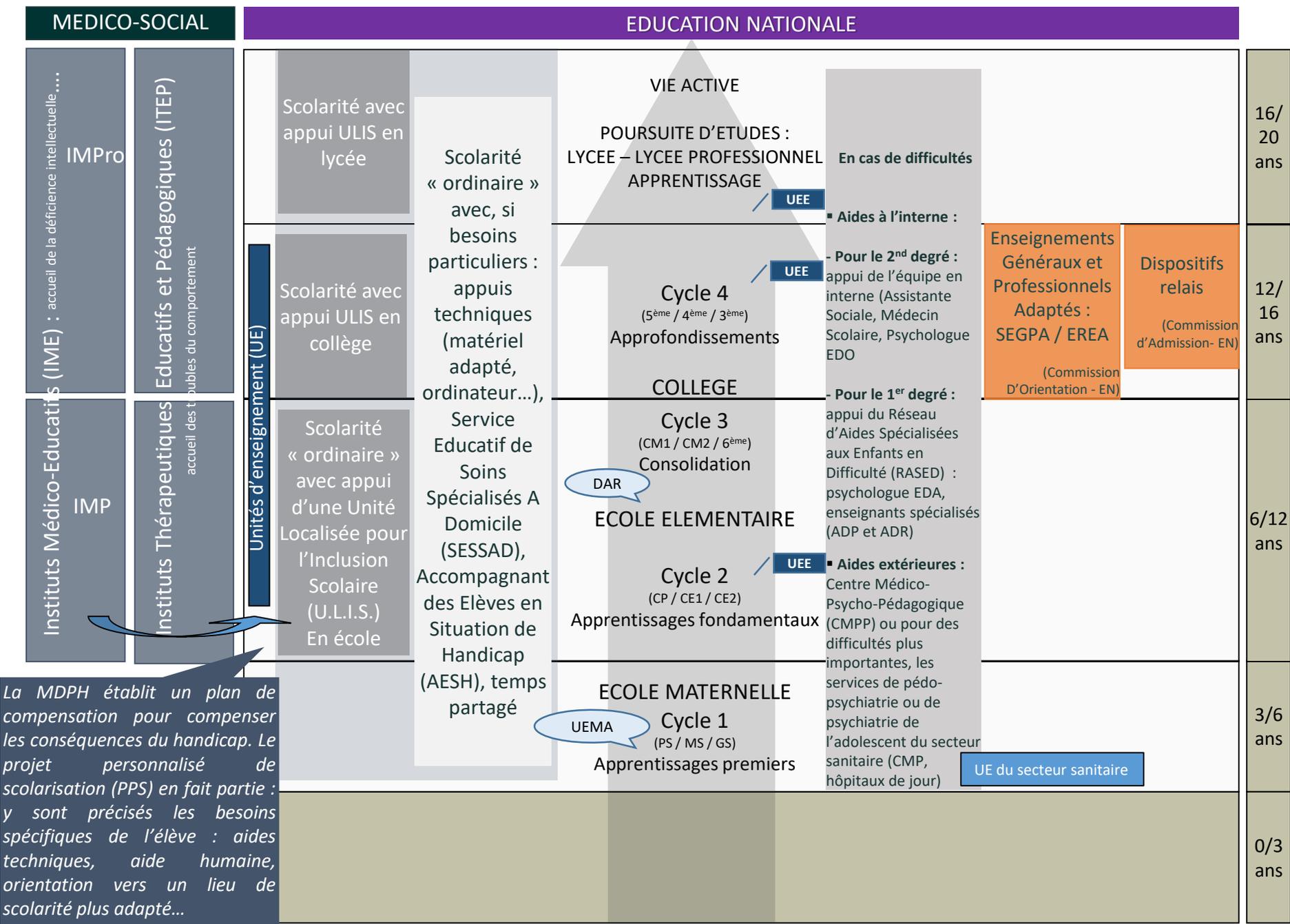


PAUSE

Présentation des dispositifs de droit commun de l'Education Nationale et des dispositifs conjoints Education Nationale et ARS au sein des écoles

Florence PIRONY, Conseillère pédagogique départementale,
Ecole inclusive-Education Nationale





La MDPH établit un plan de compensation pour compenser les conséquences du handicap. Le projet personnalisé de scolarisation (PPS) en fait partie : y sont précisés les besoins spécifiques de l'élève : aides techniques, aide humaine, orientation vers un lieu de scolarité plus adapté...

L'école inclusive, un défi territorial



Table ronde sur le diagnostic

Laurent DRAPIE, Chef de service PCPE-PCO-ADEI

Docteur SIROUET, Médecin spécialiste CMPP Départemental ADEI

Docteur EDDERKAOUI, Médecin Chef du pôle pédopsychiatrique
Centre Hospitalier de Jonzac





**Plateforme de
Coordination
et d'Orientation TND
De Charente-Maritime**



LES ORIGINES DE LA PCO

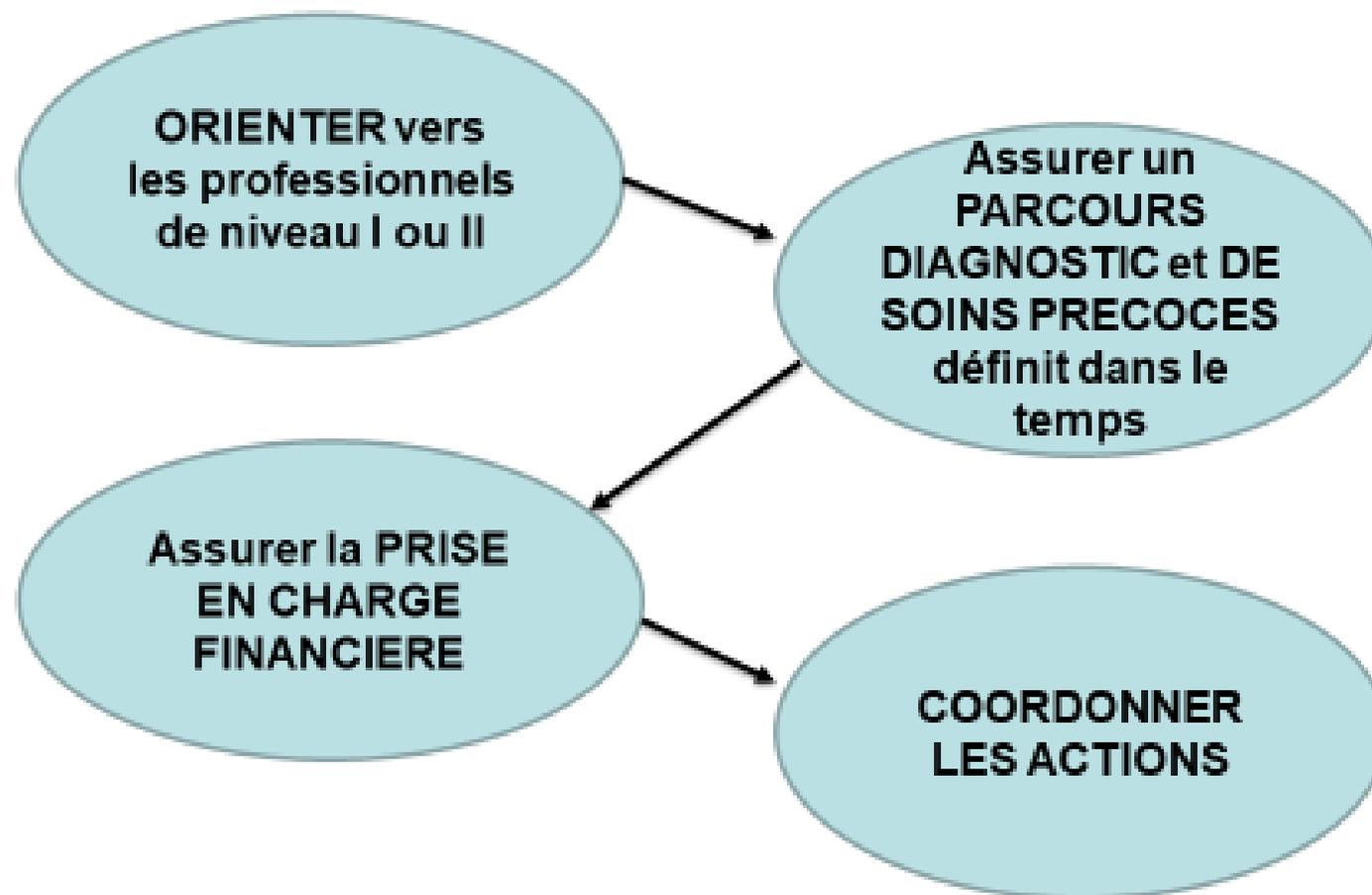
Le principe d'une PCO apparaît dans le
Plan autisme 2018-2022
Défini par la circulaire du 22 novembre 2018

- Pour lutter contre
 - les errances de diagnostic
 - les délais d'attente, et en faveur
- En faveur
 - d'une réponse de proximité
 - du libre choix des familles
 - d'une prise en charge précoce des enfants

Mise en œuvre cadrée par l'instruction interministérielle
du 19 juillet 2019.



MISSIONS DE LA PCO



PUBLIC CONCERNE : ENFANT DE – DE 7 ANS



ADRESSAGE A LA PCO au 7/10/2021

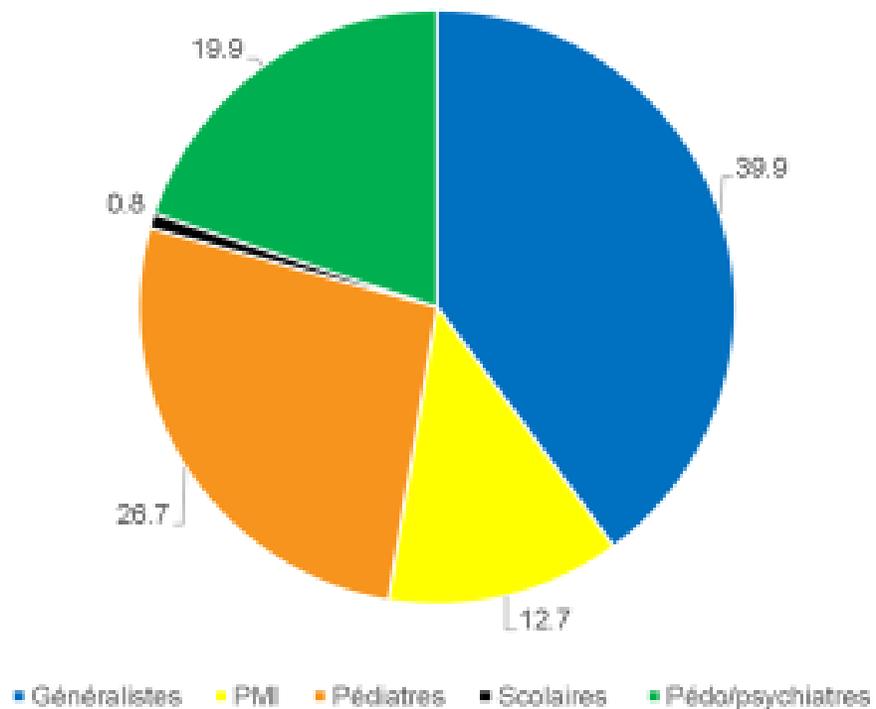
76 médecins généralistes	➔	94 enfants
7 médecins PMI	➔	30 enfants
19 médecins pédiatres	➔	63 enfants
2 médecins scolaires	➔	2 enfants
12 médecins pédo/psychiatres	➔	47 enfants

En renseignant un livret d'adressage et en l'envoyant à la plateforme.

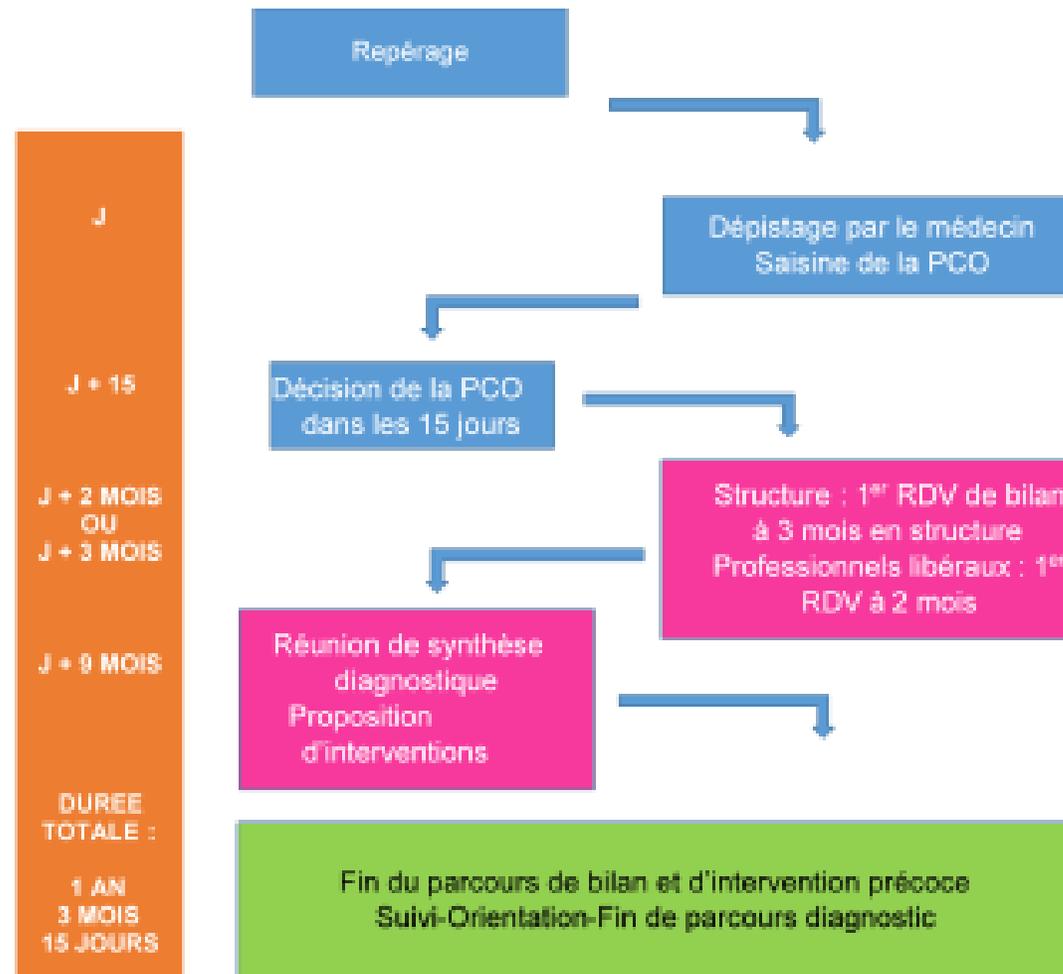


ADRESSAGE A LA PCO au 7/10/2021

Soit 116 médecins pour 236 enfants



Le parcours diagnostic et soins précoces



CRITERES EN FAVEUR DE L'ADRESSAGE vers le niveau 1 ou 2

Rappel : Pas de consultation, ni de rencontre avec les enfants ou les familles par l'équipe de la PCO.

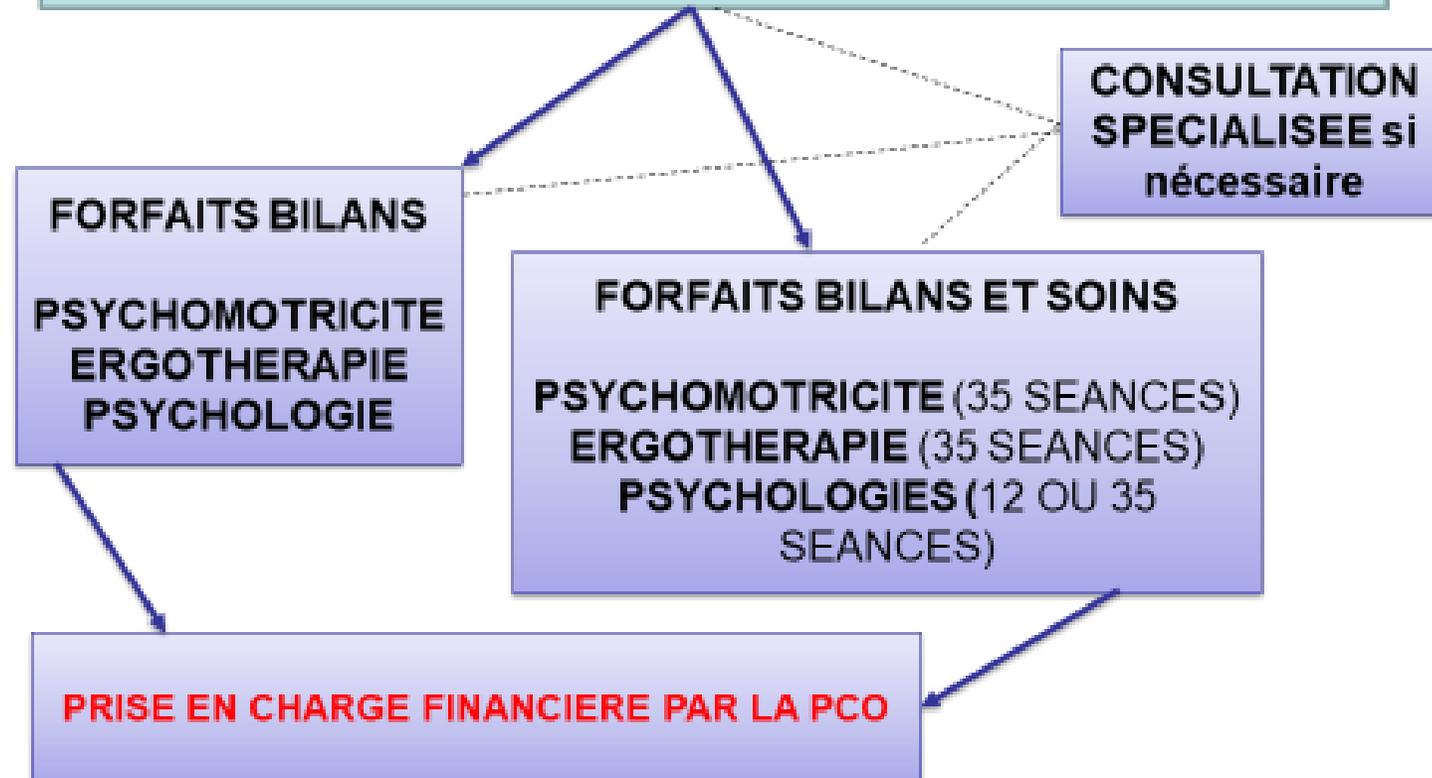
Ils sont multiples, et en lien avec chaque situation :

- **Demande du médecin adresseur,**
- **Domiciliation de la famille,**
- **Besoin d'accompagnement de la famille dans les démarches,**
- **Choix de la famille,**
- **Complexités fonctionnelles de l'enfant,**
- **Complexité de la situation**
- **.....**



ADRESSAGE VERS LE SECTEUR LIBERAL

A la réception des documents, et après analyse de l'équipe de la PCO, le parcours diagnostique peut débuter

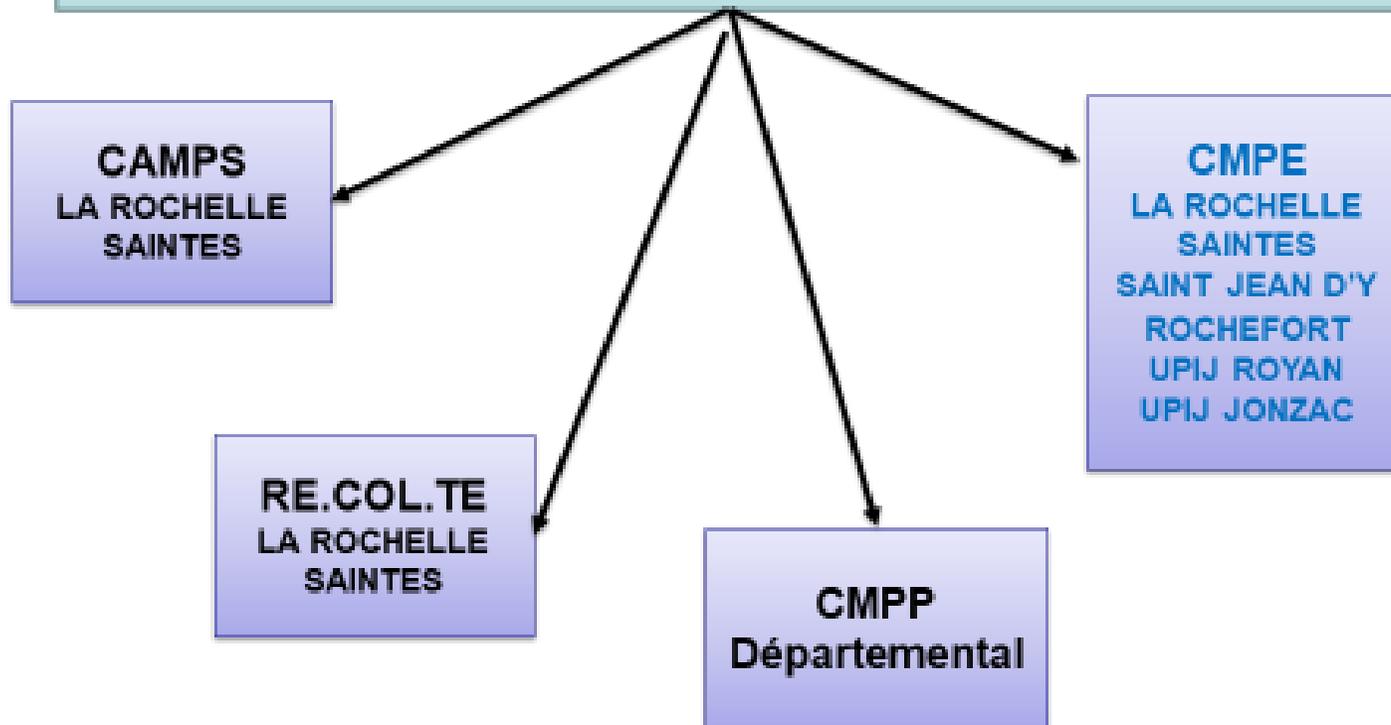




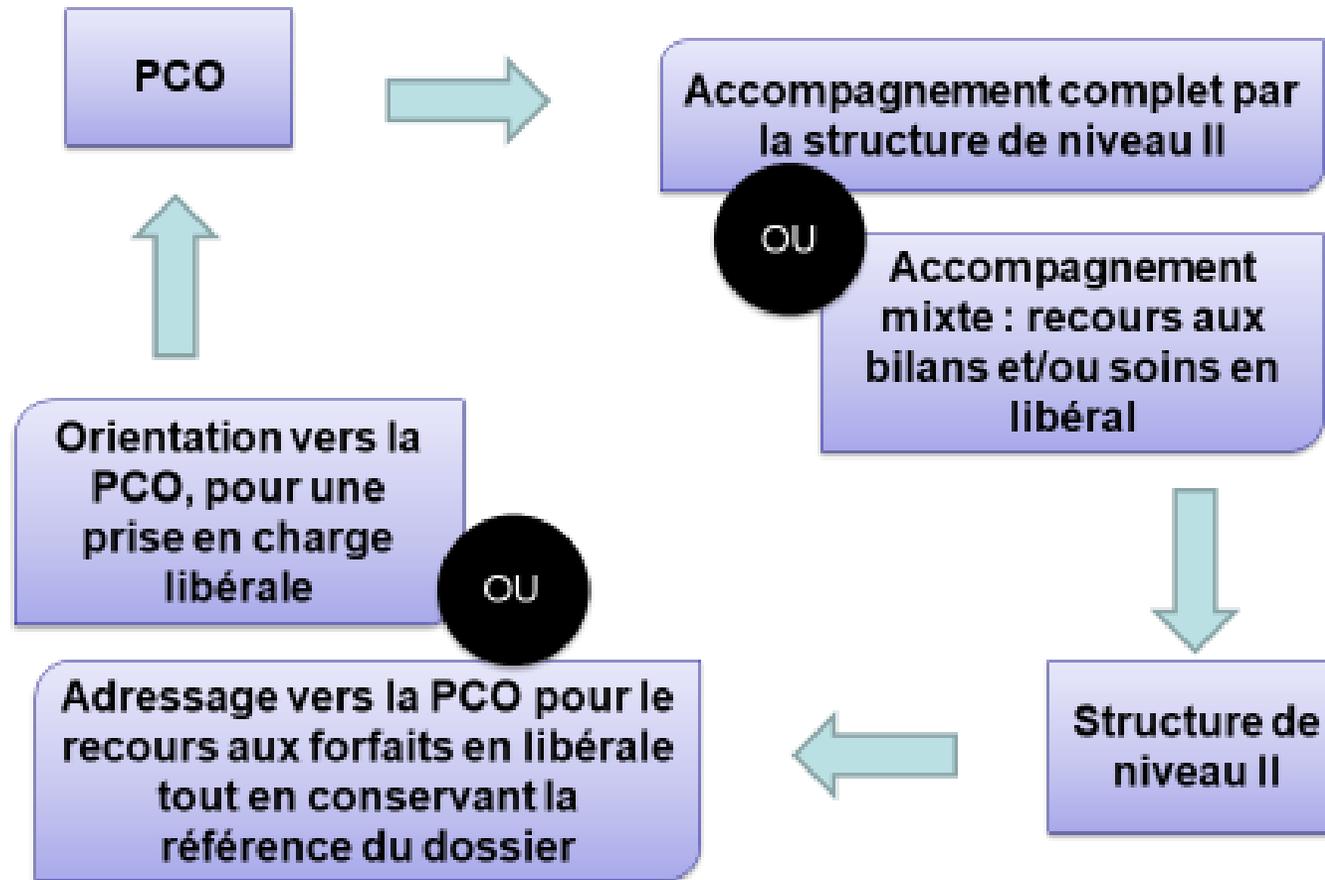


ADRESSAGE VERS LES STRUCTURES DE NIVEAU II

A la réception des documents, et après analyse de l'équipe de la PCO, le parcours diagnostique peut débuter



Collaboration PCO/Structures de niveau II



PCO 17 : COMPOSITION

- Dr COUSIN, médecin, (0.40 ETP),
- Mme CHAGNON, coordinatrice, neuropsychologue, (0.50 ETP),
- Mme SOMME, coordinatrice, ergothérapeute, (0.50 ETP),
- Mme TURPIN, secrétaire, PCO/PCPE (0.50 ETP),
- M DRAPIE, chef de service, PCO/PCPE,
- Mme GALY, directrice du pole ambulatoire.



LA PCO AU 7 / 10 / 2021

Depuis son ouverture le 1^{er} janvier 2020,



236 ENFANTS ACCOMPAGNES



57 PROFESSIONNELS EN LIBERAL



209 BILANS EFFECTUES



52 FORFAITS SOINS ENGAGES



PROJET EN COURS

Un projet d'extension de la plateforme est en cours, qui porterait la limite d'âge de prise en charge des enfants à 12 ans.

La plateforme garderait ses missions actuelles à l'attention des TND, tout en spécifiant des procédures d'accompagnement pour les enfants présentant des TSLA.





Nous contacter du lundi au vendredi de 9H00 à 17H00

PLATEFORME DE
COORDINATION ET
D'ORIENTATION

0 801 900 717

pco@adei17.com

ADEI
BP 60101
16 RUE Pierre LOTI
17102 SAINTES CEDEX

MERCI DE VOTRE ATTENTION





ADEI



Séminaire « école inclusive » 10/11/21

Dr Sirouet/ D.Kootstra

Nov 2021



Présentation du CMPP départemental

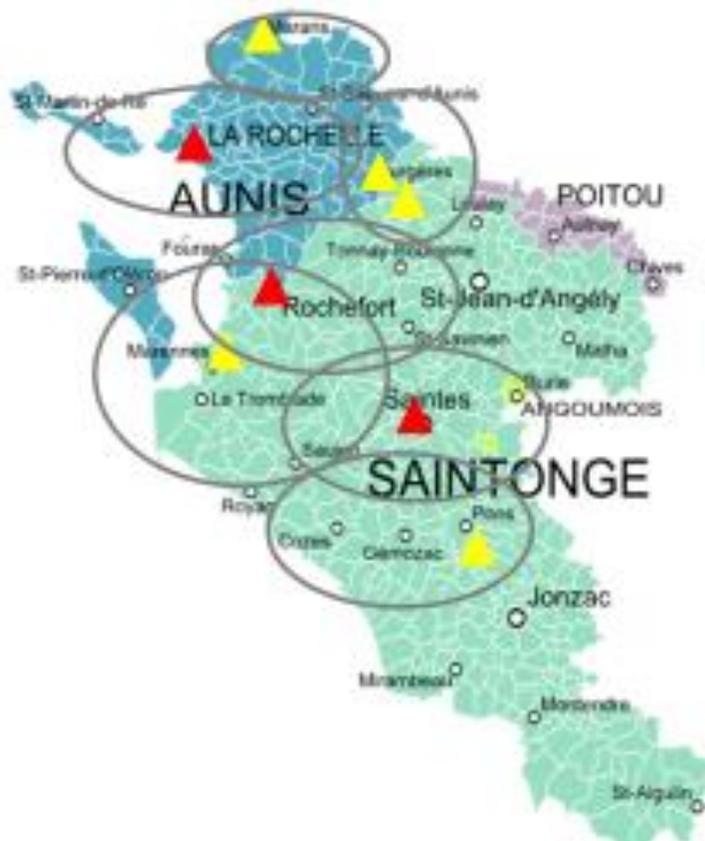
Le CMPP est un dispositif de **première intention** (il n'y a pas besoin pour s'y présenter de prescription préalable ou de notification particulière).

Il a pour mission de réaliser des actions de prévention, de diagnostic et d'évaluation des besoins, de proposer des interventions ambulatoires et/ou des orientations (si nécessaire) pour des enfants et adolescents, de **0 à 20 ans** présentant des manifestations somatiques et psychiques ou ayant un trouble neurodéveloppemental.

Le **CMPP** a aujourd'hui une **triple mission de prévention, de soin et de coordination**. Les enfants et adolescents accueillis ont en majorité une problématique nécessitant une approche pluridisciplinaire.



Cartographie de l'offre de soins du CMPP départemental



Légende:

-  Site principal du CMPP
-  Antenne du CMPP
-  Périmètre d'intervention



L'équipe pluridisciplinaire du CMPP

- 6 médecins spécialistes
 - ❖ Pédopsychiatres
 - ❖ Psychiatre
 - ❖ Pédiatre
 - ❖ Médecin spécialisé dans les troubles des apprentissages

- Psychologues et neuropsychologues
- Orthophonistes
- Psychomotriciens
- Ergothérapeutes
- Educateur spécialisé
- Assistantes sociales ou CESF
- Secrétaires administratives et médicales
- Une Directrice
- Cadres de santé et cadre QSE

Les prises en charge s'effectuent de manière individuelle ou en groupe.



Les missions du CMPP au regard du cahier des charges de l'ARS (novembre 2019)

- Le CMPP est un pôle de ressources en terme de pose de diagnostic et d'accompagnement TND
- Les CMPP continuent à accueillir les enfants en situation de trouble psycho affectif ou à expression somatique.
- Le CMPP travaille en partenariat avec:
 - L'Education Nationale (convention signée en octobre 2021)
 - Les structures sanitaires
 - Les structures de niveau 3
 - Le réseau libéral
 - La MDPH
- Le CMPP développe des interventions sur le lieu de vie écologique de l'enfant
- Les professionnels du CMPP co-construisent le projet de l'enfant avec les familles, les enfants et les partenaires



Le parcours de l'enfant : La commission d'admission départementale

Les familles sont à l'initiative de la demande d'inscription de leur enfant. Une fois le dossier constitué avec l'aide des partenaires et transmis au secrétariat, il est présenté en commission d'admission hebdomadaire.

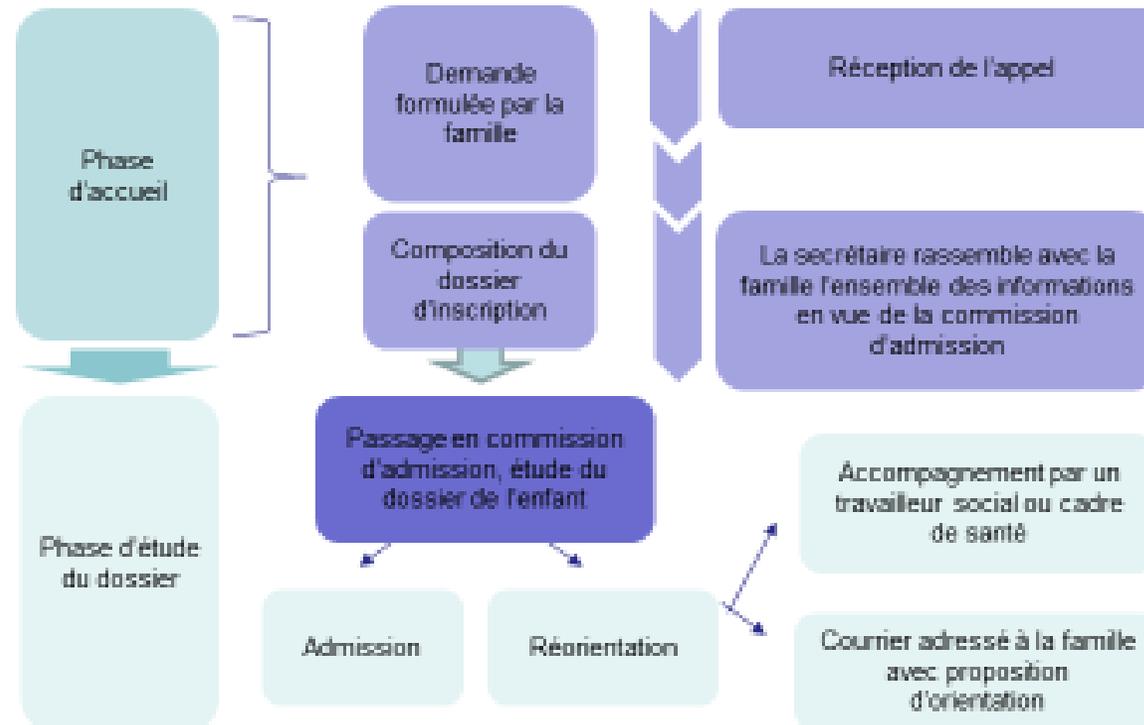
L'intérêt de la commission d'admission :

La commission d'admission permet au CMPP départemental:

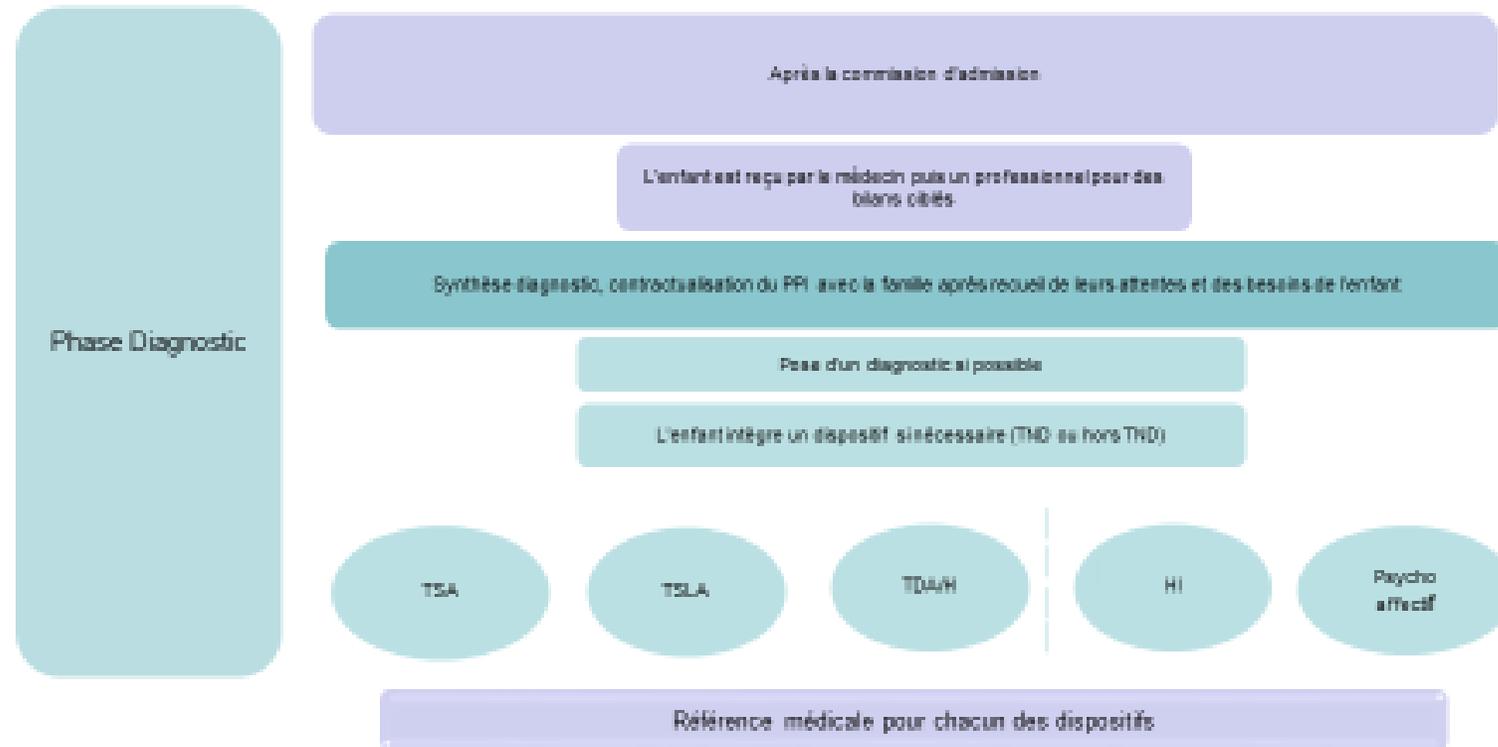
- Orienter l'accompagnement de l'enfant en fonction de son lieu de vie et de ses besoins en terme de dispositif
- D'apporter une réponse rapide à l'enfant et sa famille, qu'il s'agisse d'admission ou de réorientation
- De fluidifier le parcours et mieux gérer la file active
- D'apporter une équité de traitement des réponses sur l'ensemble du territoire



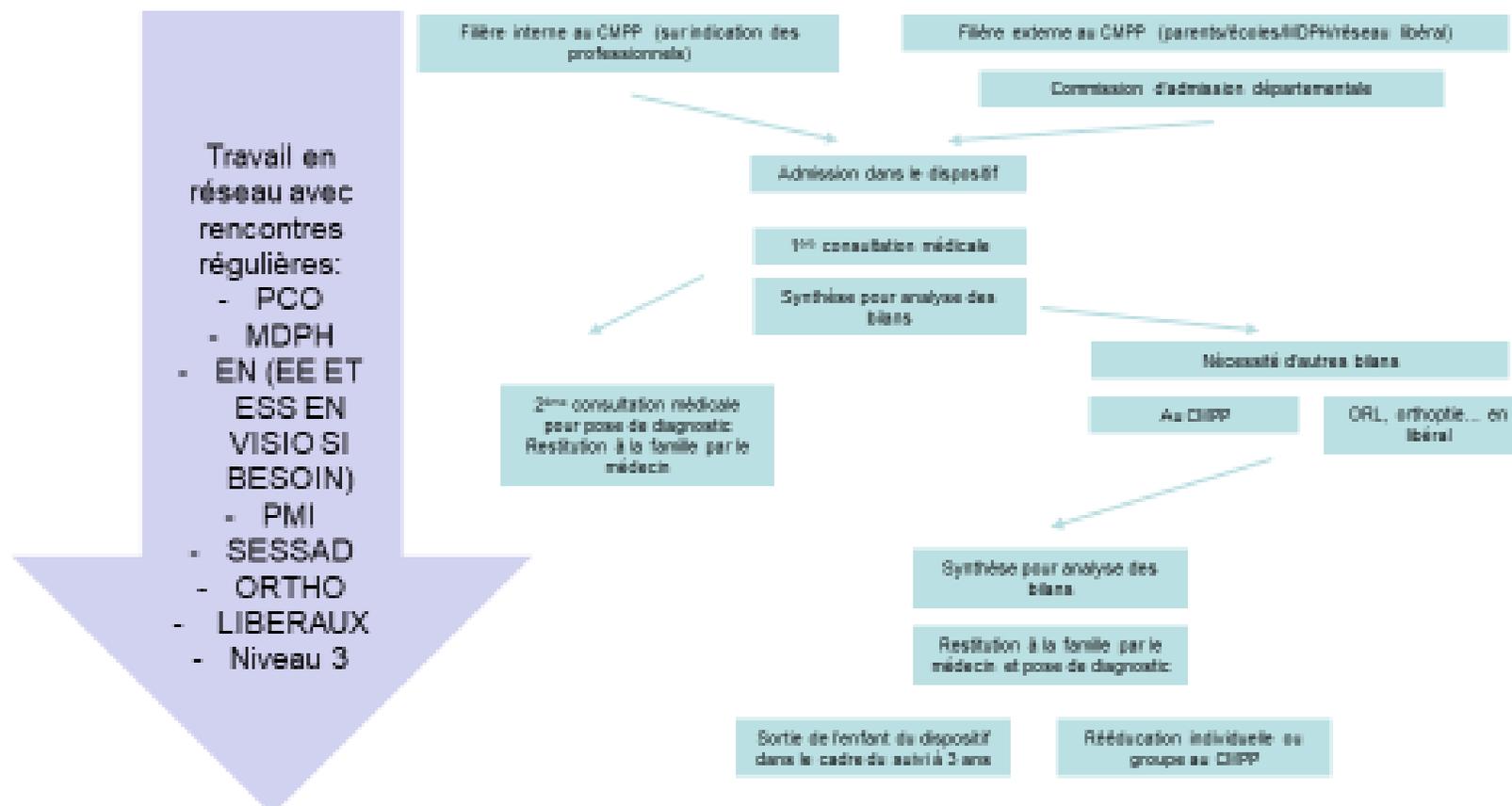
Le parcours de l'enfant : La commission d'admission départementale



Le parcours de l'enfant : La phase diagnostic



Le parcours de l'enfant : fonctionnement en dispositif



Focus sur le fonctionnement en dispositif

Quels sont les avantages du fonctionnement en dispositif ?

- Un repérage des parcours dont la finalité est de diagnostiquer et d'accompagner sans perte de temps l'enfant concerné par un trouble spécifique
- Une expertise approfondie des situations quand elles sont complexes, tant pour le diagnostic que pour l'accompagnement
- Une montée en compétences des professionnels
- Une offre graduée, permettant la coordination pluri disciplinaire des soins et des orientations
- Une expertise médicale et un médecin spécialiste par dispositif dont il est un référent identifié et repéré
 - ❖ La mise en place de synthèses spécifiques
 - ❖ Un fléchage de parcours
 - ❖ Une meilleure identification par les partenaires extérieurs
 - ❖ Des modalités d'accompagnement diversifiées, modulables et évolutives



Evaluation diagnostique et soins, en pratique dans les secteurs de psychiatrie de l'enfant et l'adolescent

Dr Azzeddine Edderkaoui

*Pédopsychiatre – Psychiatre – Praticien Hospitalier
Chef de Pôle de Psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent*



UPPIJ Royan ☎ : 05 46 05 06 75

UPPIJ Jonzac ☎ : 05 46 48 75 08

✉ : a.edderkaoui@ch-jonzac.fr

Centre Hospitalier de Jonzac

4, Avenue Winston Churchill BP 80109

17503 JONZAC CEDEX

www.ch-jonzac.fr



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
INTER-SECTEURS DE PSYCHIATRIE de l'enfant et l'adolescent



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME
INTER-SECTEURS DE PSYCHIATRIE de l'enfant et l'adolescent



Parcours diagnostique

- Demande recueillie par le secrétariat
- Traitement en réunion 1 fois par semaine des demandes et première évaluation faite selon les disponibilités et le contenu de la demande par le médecin, la psychologue ou autres professionnels.
- Première synthèse:
 - décision de mise en place d'un soin ou demande de complément d'investigation; orthophonie, psychomotricité etc...
 - en cas de suspicion d'un TND, la consultation médicale est demandée et une évaluation standardisée est mise en route jusqu'à l'établissement du diagnostic.
 - si liste d'attente; orientation PCO, Recolte



Les troubles du neurodéveloppement

- C'est un ensemble de syndromes qui apparaissent lors des premiers développements de l'enfant, bien souvent avant l'entrée à l'école primaire. Ils se caractérisent par des altérations qui peuvent toucher toutes les grandes fonctions: attention, mémoire, langage, motricité, cognition sociale et autres formes d'intelligence... En cascade, ils pourront limiter les activités personnelles, scolaires et professionnelles, et se traduiront parfois par une restriction de l'engagement social.
- On peut estimer que dans une classe de CP de 30 élèves 1,5 enfant présente un trouble du neurodéveloppement

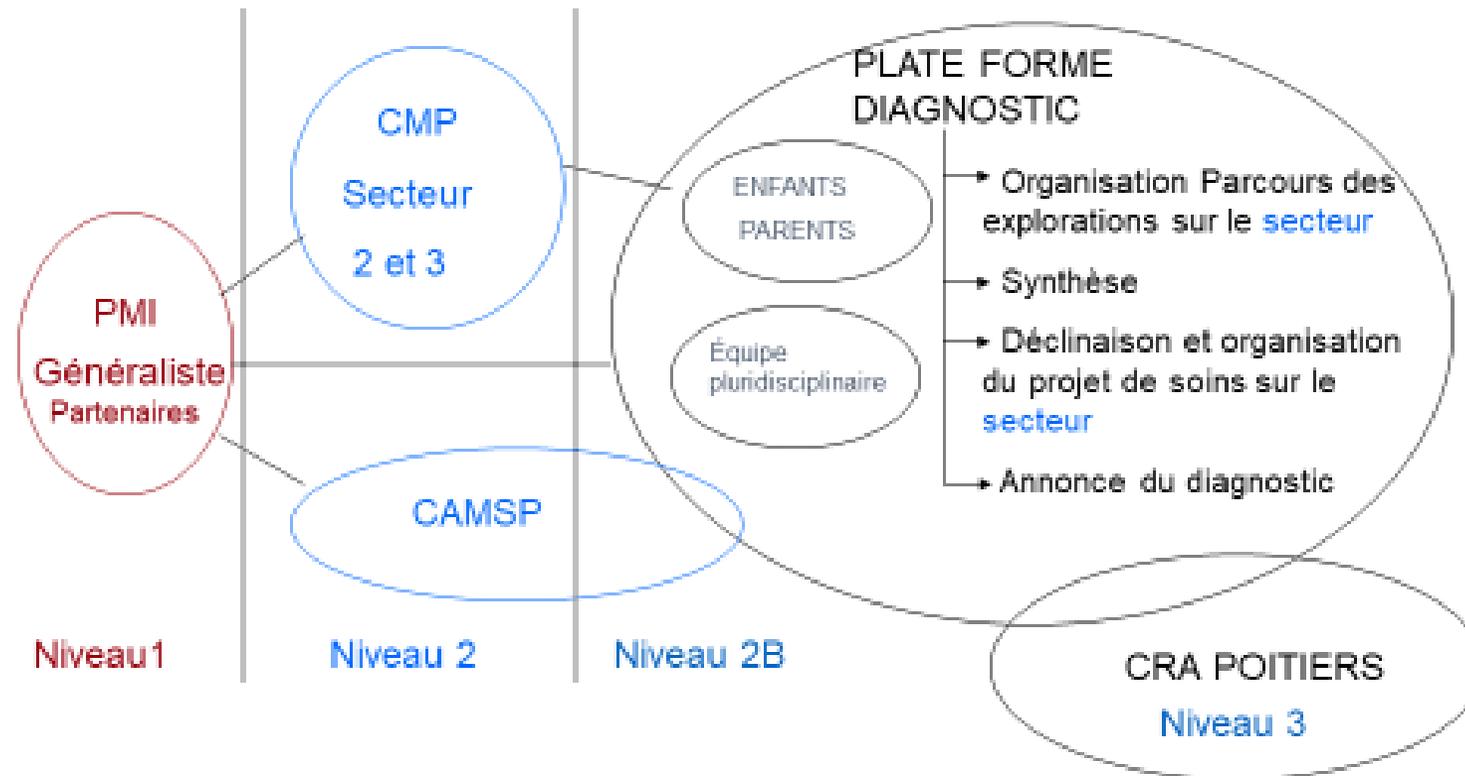


Les Troubles du Neurodéveloppement

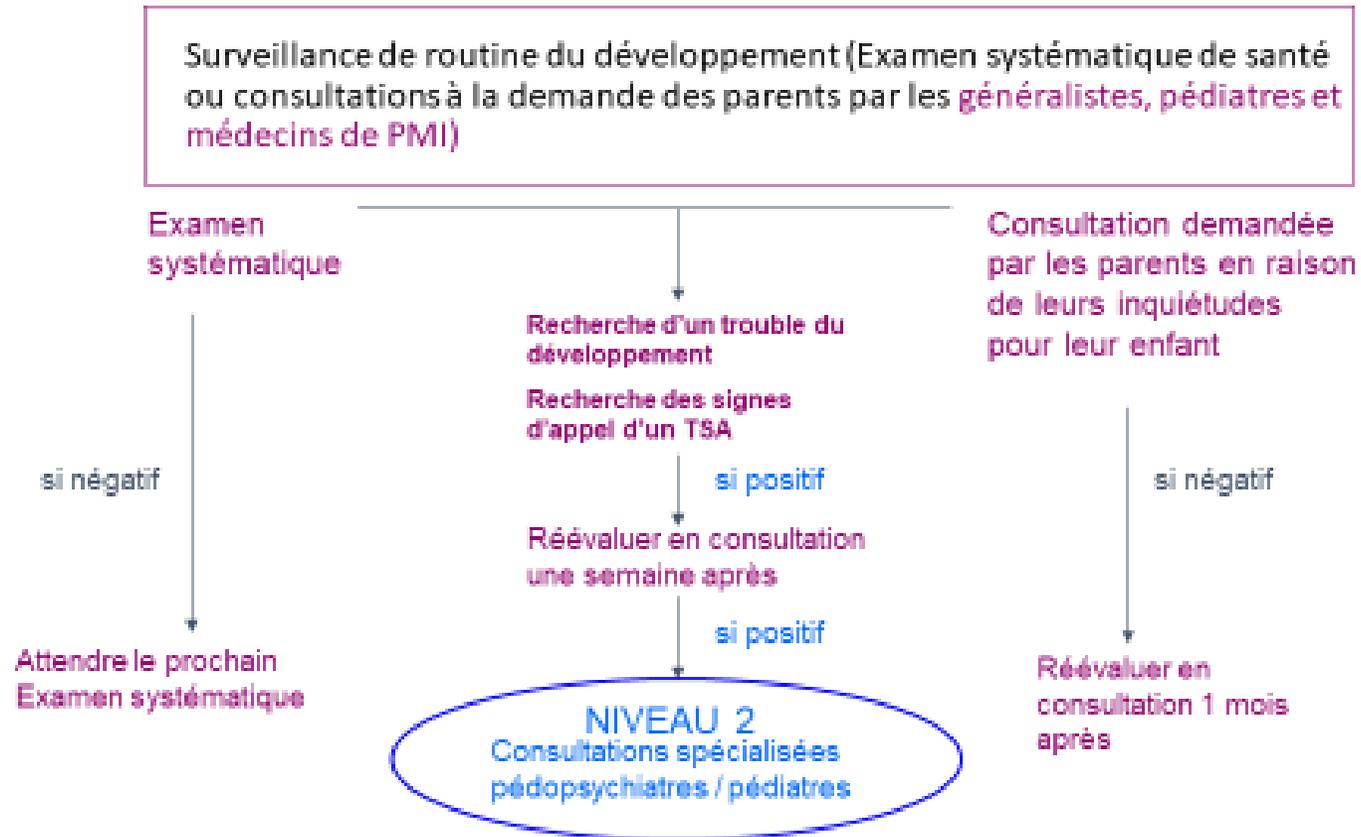
TND	Acronyme	Prévalence estimée
Déficit de l'attention/hyperactivité	TDA/H	5%
Trouble spécifique des apprentissages	TA	5%
Troubles moteurs	TAC	5%
Trouble de la communication	TC	5%
Troubles du développement de l'intelligence		
Trouble du spectre de l'autisme	TSA	1%



• RECOLTE



Algorithme décisionnel pour les jeunes enfants : Niveau 1



Algorithme décisionnel pour les jeunes enfants : Niveau 3

Confirmation d'un TSA (chez un enfant de plus de 2 ans)

Procédure Formalisée:

Organisation du parcours de prise en charge de l'enfant avec les parents pour réaliser toutes les explorations nécessaires au diagnostic

Passation ADI/ADOS /Bilan neuro pédiatrique /génétique /orthophonique/ psychomoteur et autres investigations sur indications ...



Synthèse trimestrielle des éléments recueillis en présence des professionnels sollicités et concernés par l'enfant



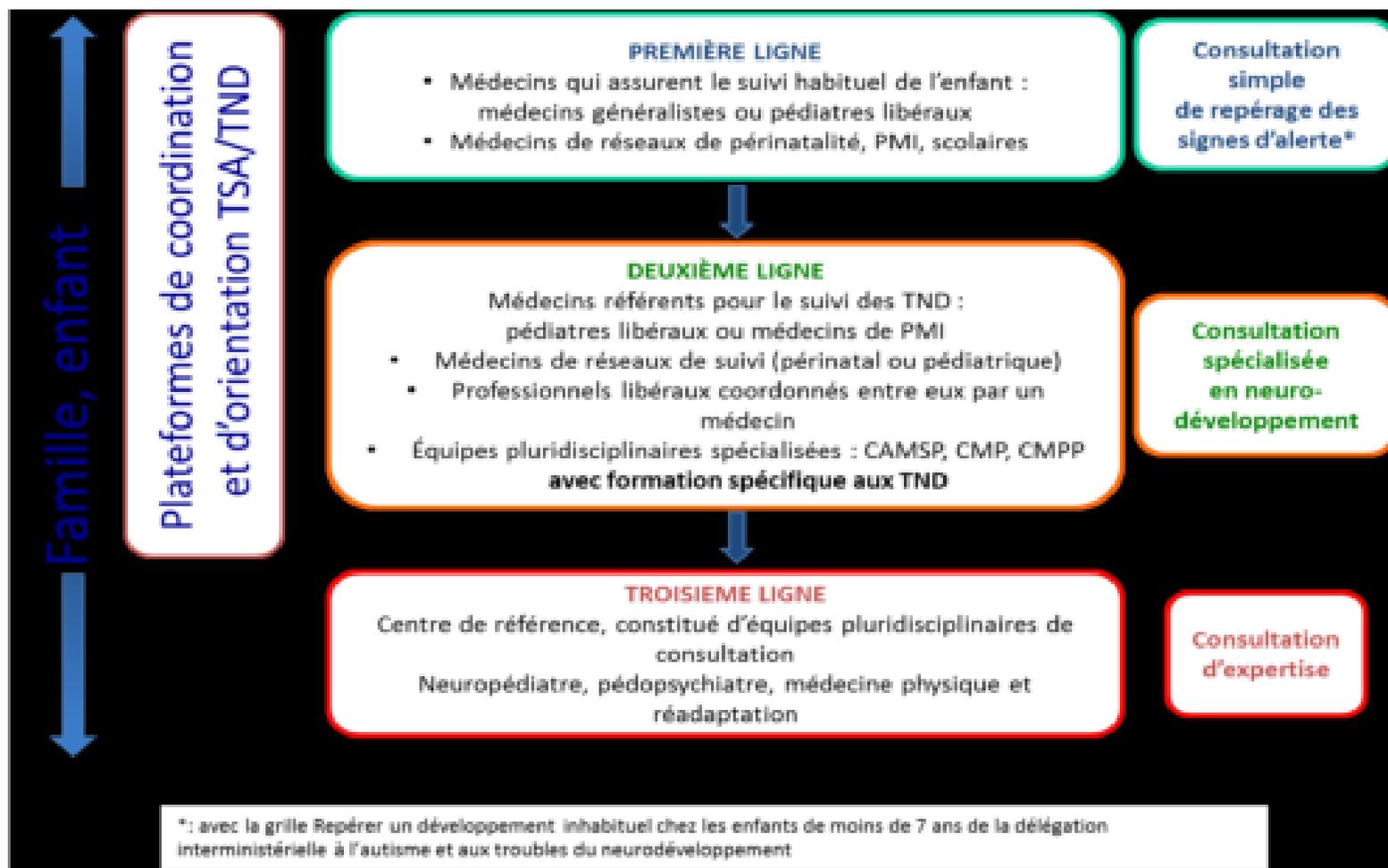
Déclinaison et organisation du projet de soins personnalisé sur les secteurs (HDJ/CMP/CAMSP)



Annonce du Diagnostic aux parents : échanges et accompagnement du projet de soins proposé .



Les Troubles du neurodéveloppement



L'école inclusive, un défi territorial



Les nouveaux dispositifs de coopération

Delphine MONDARY, Conseillère Pédagogique -SDEI-
Education Nationale

Patricia VERGEREAU et Sophie LAVERGNE,
Coordinatrices EMAS-ADEI et UNAPEI 17

Vanessa VAUCELLE, Cheffe de service DAEP-SESSAD Pro-
TREMÄ



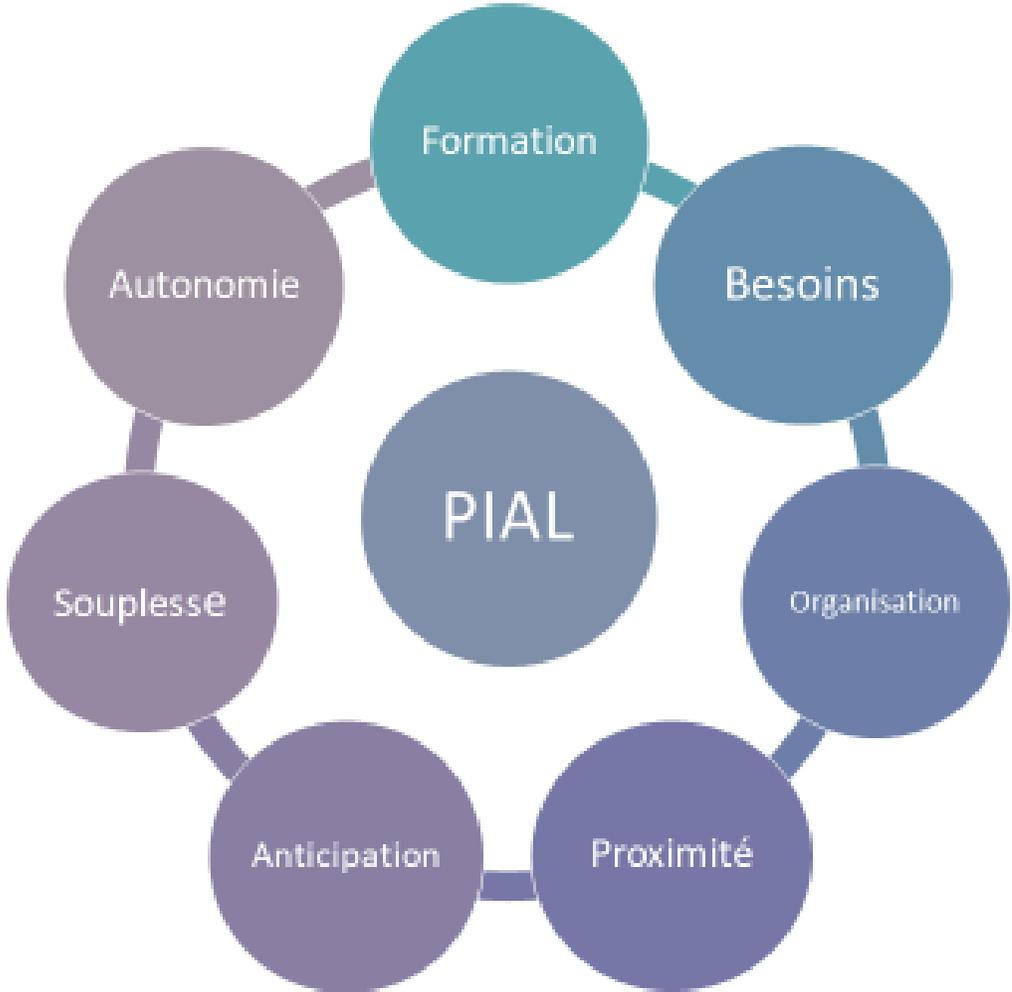
Le PIAL : définition



Le Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé est une organisation territoriale collective qui a pour objectif de coordonner l'accompagnement humain des élèves en fonction de leurs besoins en vue de développer leur autonomie.



Favoriser l'accompagnement : des mots-clés



Les acteurs et le fonctionnement du PIAL

Coordination départementale	Pilote	AESH référent départemental
ERSEH	Coordonnateur	AESH référent au sein du PIAL
Pôle ressource de circonscription	Directeur/chef d'établissement	AESH remplaçant
Enseignant	L'élève (et sa famille)	AESH



43 secteurs :

6 pour le 1^{er} degré

5 pour le 2nd degré

32 « interdegré »



SDEI-P06 ASH17

17



Equipe Mobile d'Appui

Médico-social à la Scolarisation

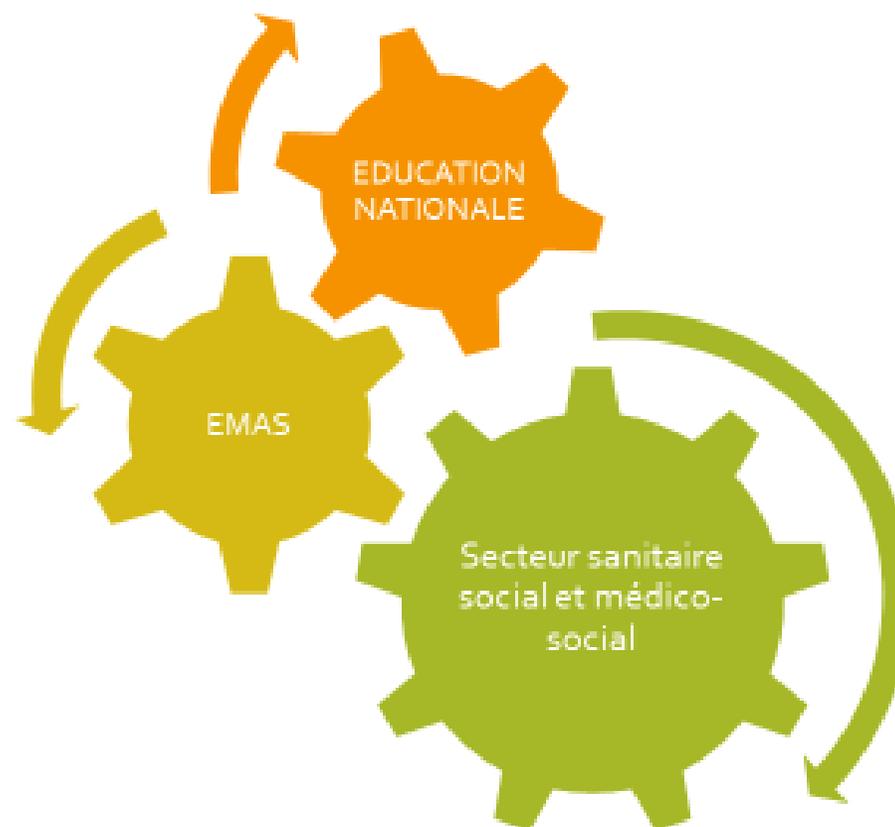


EMAS : définition et objectifs

Renforcer l'école inclusive

Favoriser le maintien de la
scolarisation

→ par l'appui du
secteur médico-social



Création d'une Equipe Mobile d'Appui à la Scolarisation en Charente Maritime

- L'Equipe Mobile d'Appui est issue d'une collaboration entre l'ARS et l'Education Nationale.
- Cette équipe est gérée par **3 associations** :

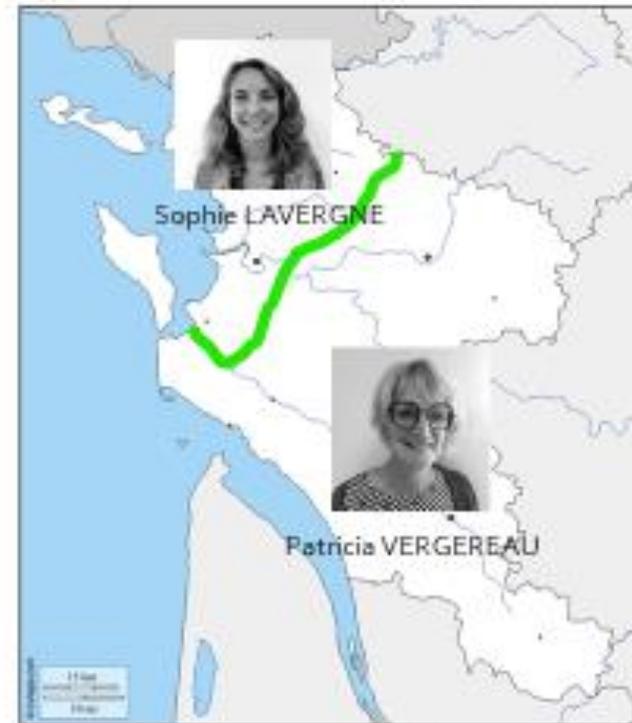


- Mise en place à partir de la **rentrée scolaire 2020**.
- Composée de 2 coordonnatrices, de formation éducatrices spécialisées.
- Le Nouveau poste de coordonnateur est un profil plus axé sur les troubles du comportement.



Secteurs d'intervention

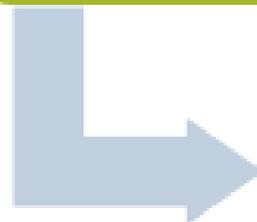
- L'EMAS intervient sur tout le département de la Charente Maritime selon 2 secteurs:
- Nord géré par l'UNAPEI 17
- Sud géré par l'ADEI



Dans quelles situations ?

- Avec ou sans notification MDPH
- Tout type de handicap
- Scolarisé de la maternelle au lycée

Elève en situation de handicap, reconnue ou non



Après intervention des dispositifs internes



Besoin de l'appui du secteur médico-social



Procédure de saisine

Concertation entre les professionnels de l'Education Nationale

Demande d'accord des représentants légaux

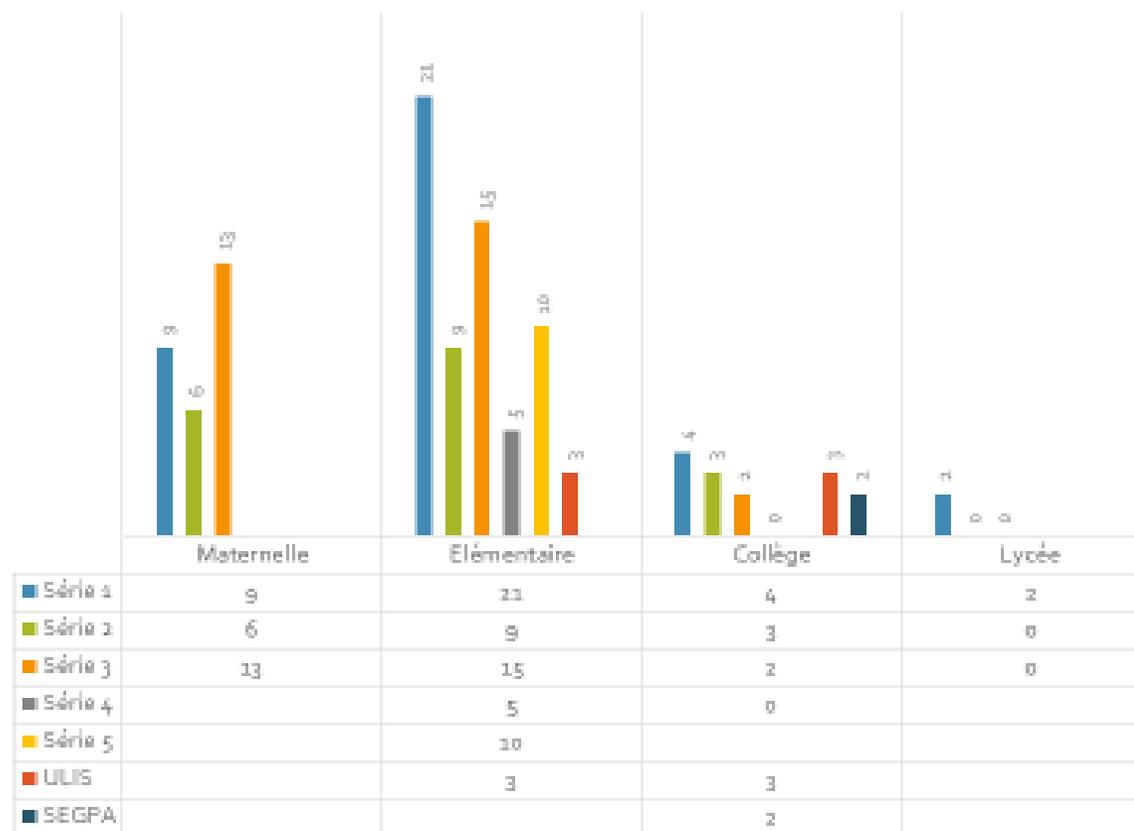
Fiche de saisine

EMAS



Nombre de saisines selon les classes

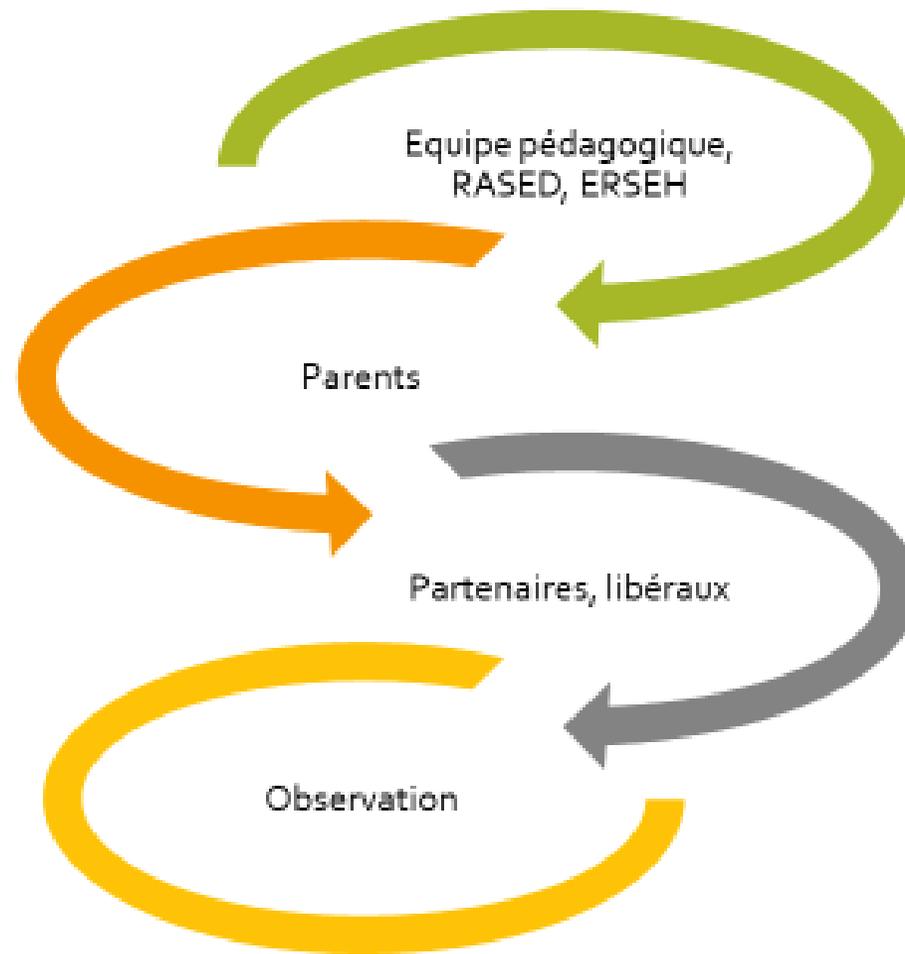
Chiffres de 2020/2021



ADEI - UNAPEI 17

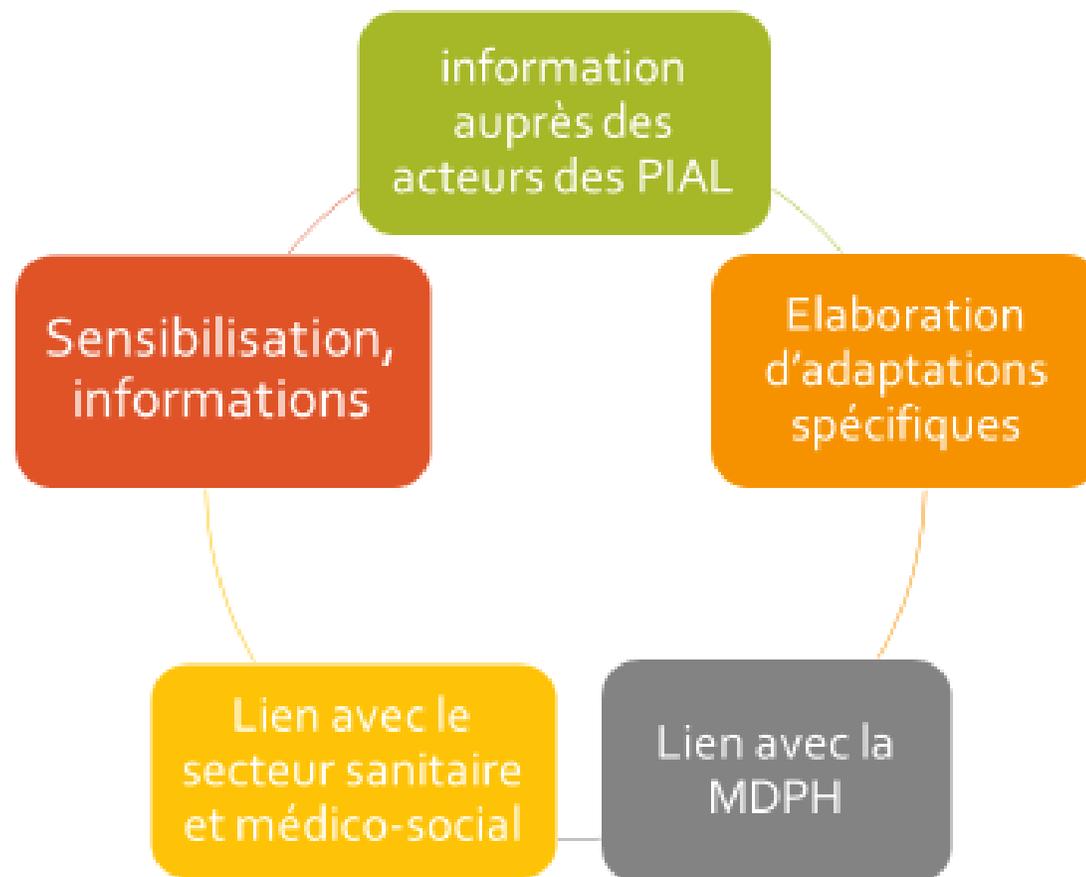


Evaluation de la situation

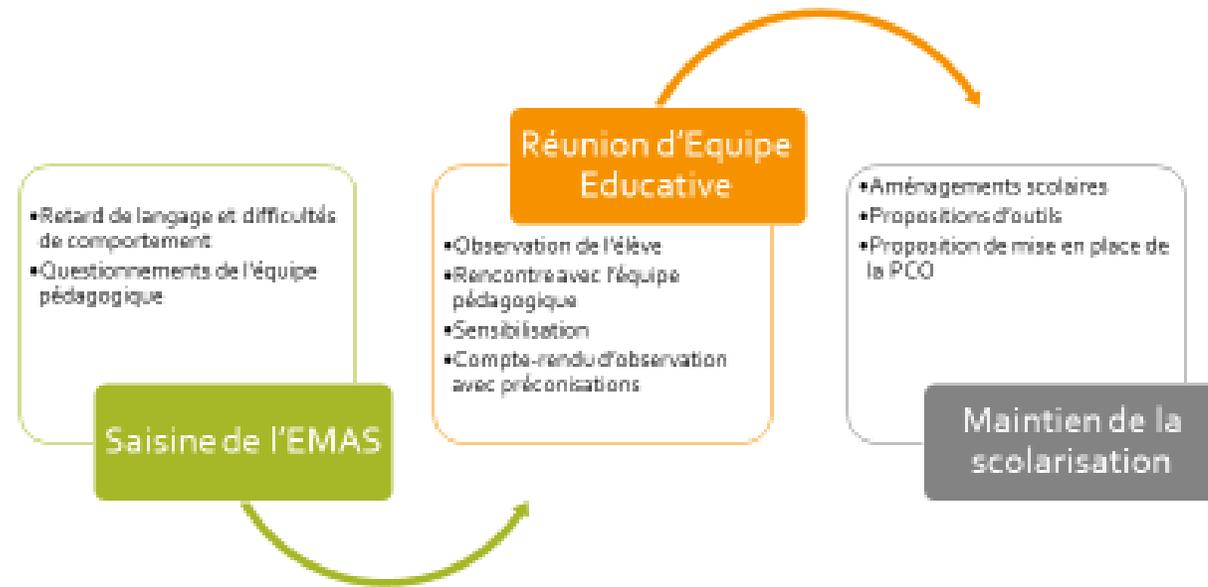


Types d'interventions

L'EMAS ne réalise pas d'interventions directes auprès des élèves.



Exemple d'une situation d'un élève en maternelle

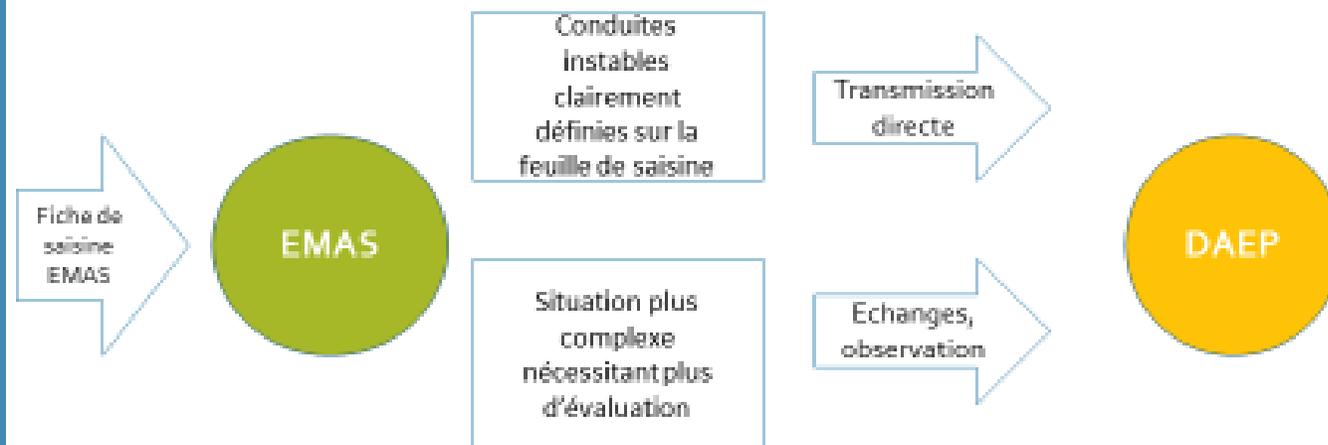


Exemple d'une situation d'un élève en élémentaire



Le DAEP

- Depuis la rentrée 2020, les saisines du DAEP passent par l'EMAS.



Dispositif d'Appui
aux Equipes Pédagogiques
(D.A.E.P.)



Siège Administratif du DAEP
17 rue Ramuntcho
17300 Rochefort
05.46.87.81.38

Plateforme
OUEST:

daep.ouest@trema-asso.fr

Plateforme EST:

daep.est@trema-asso.fr



OBJECTIF

- Le DAEP propose un soutien aux équipes éducatives de l'Education Nationale confrontées à des élèves âgés de 3 à 16 ans, présentant des conduites instables (agitation, instabilité, agressivité, difficultés attentionnelles...), bénéficiant ou non d'une notification MDPH.



EQUIPE
PLURIDISCIPLINAIRE

- Intervenante Socio-Educative
- Enseignant Spécialisé
- Psychologue
- Accompagnante Sociale
- Médecin Psychiatre
- Cheffe de Service



MODALITES D'INTERVENTION

- Traitement de la demande
- Recherche d'informations
- Réalisation de bilans (Le cas échéant)
- Mise en relation avec les services partenaires
- Médiation Ecole/Famille
- Observation au sein de l'Etablissement scolaire
- Co-construction d'outils pédagogiques et éducatifs adaptés au contexte de l'Etablissement
- Elaboration d'un plan d'action dans le cadre d'une coopération avec l'établissement scolaire
- Accompagner la famille pour répondre aux besoins de leur enfant (le cas échéant)



FIN DE L'INTERVENTION

- Amélioration du processus d'inclusion scolaire.
- L'accompagnement fait apparaître la nécessité de déposer un dossier d'orientation MDPH vers un établissement médico-social (DITEP, IME, SESSAD...).
- A l'issu de l'accompagnement, relai par d'autres intervenants (secteur sanitaire, social, judiciaire...).
- Si l'enfant change d'établissement scolaire.
- Sortie du secteur géographique d'intervention du DAEP



L'école inclusive, un défi territorial



PAUSE DEJEUNER

12h30-14h30

Déjeuner au CROUS, rue Vaux de Foletier
à La Rochelle (*sur pré-inscriptions*),
Ou déjeuner libre.



Introduction de l'après-midi

Patricia FIACRE, Conseillère technique-CREAI Nouvelle
Aquitaine



Illustration de parcours inclusifs

Film réalisé par l'ADEI, TREMÄ ET l'UNAPEI 17



L'école inclusive, un défi territorial



Intervention de la MDPH

Valérie MASSCHELEIN, Responsable du pôle gestion des droits



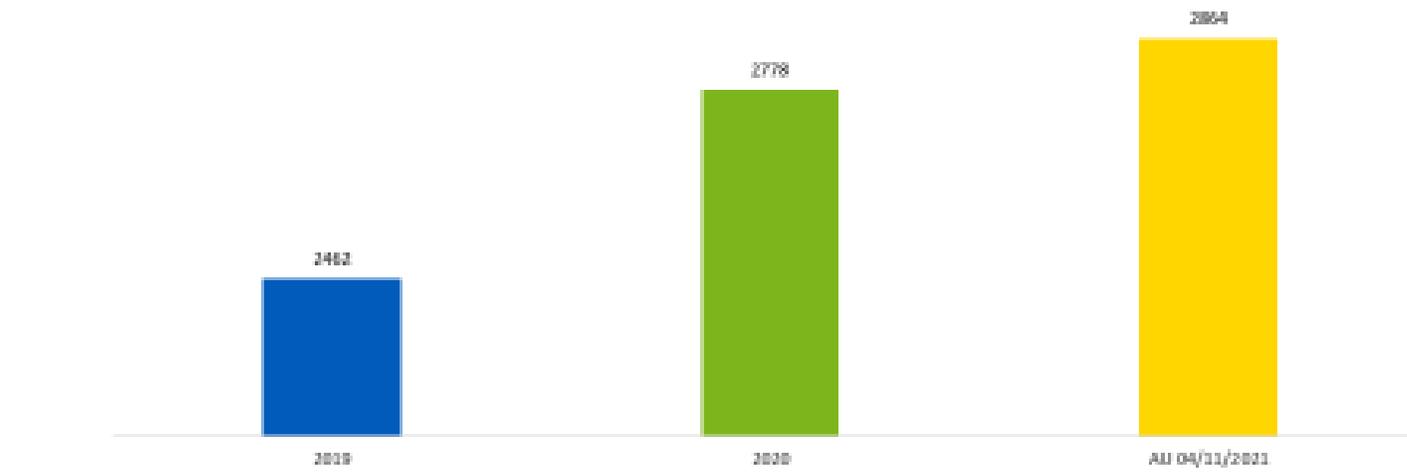
Séminaire école inclusive

10 novembre 2021



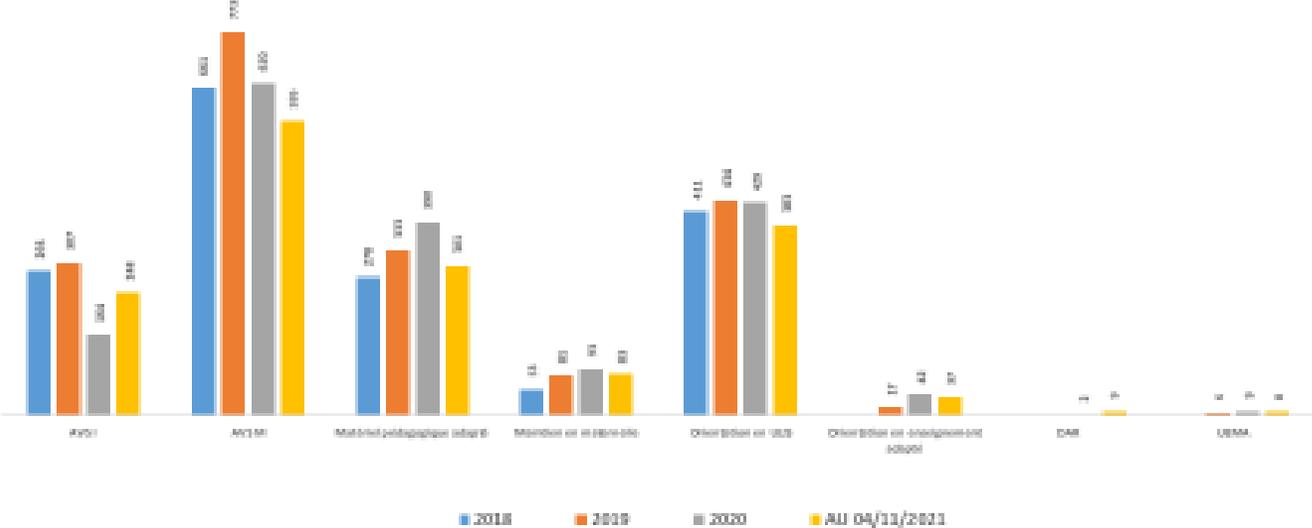
Demandes liées à la scolarité auprès de la MDPH

EVOLUTION DES DEMANDES
DE PARCOURS DE SCOLARISATION
DE 2019 AU 04/11/2021



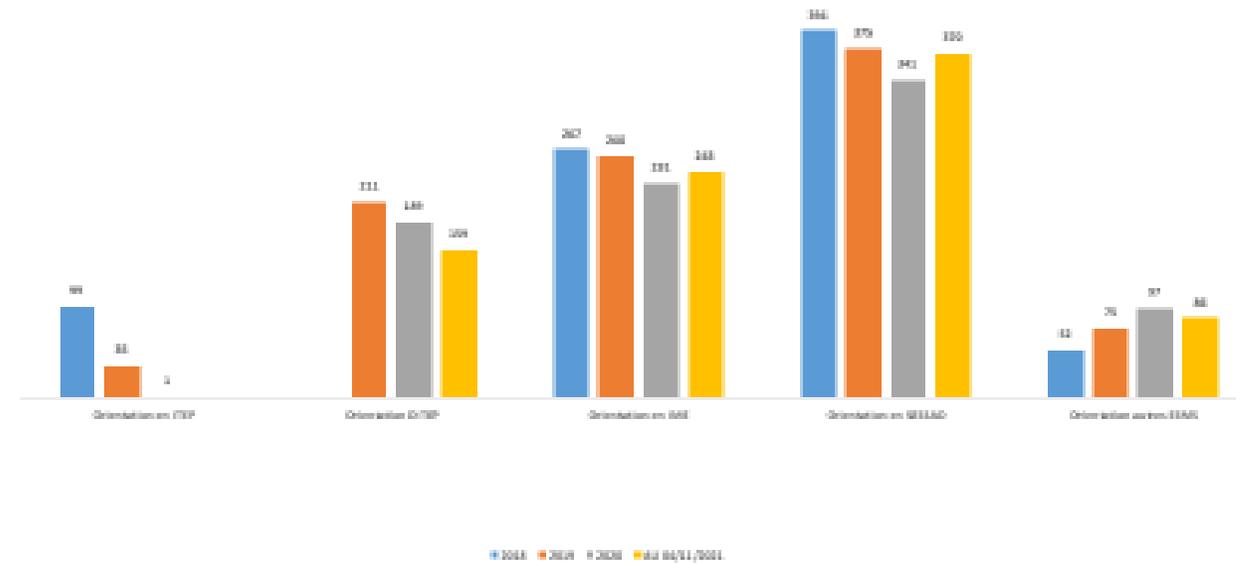
Décisions prises par la CDAPH liées à la scolarité

EVOLUTION DES DECISIONS D'ACCORD LIEES A LA SCOLARITE

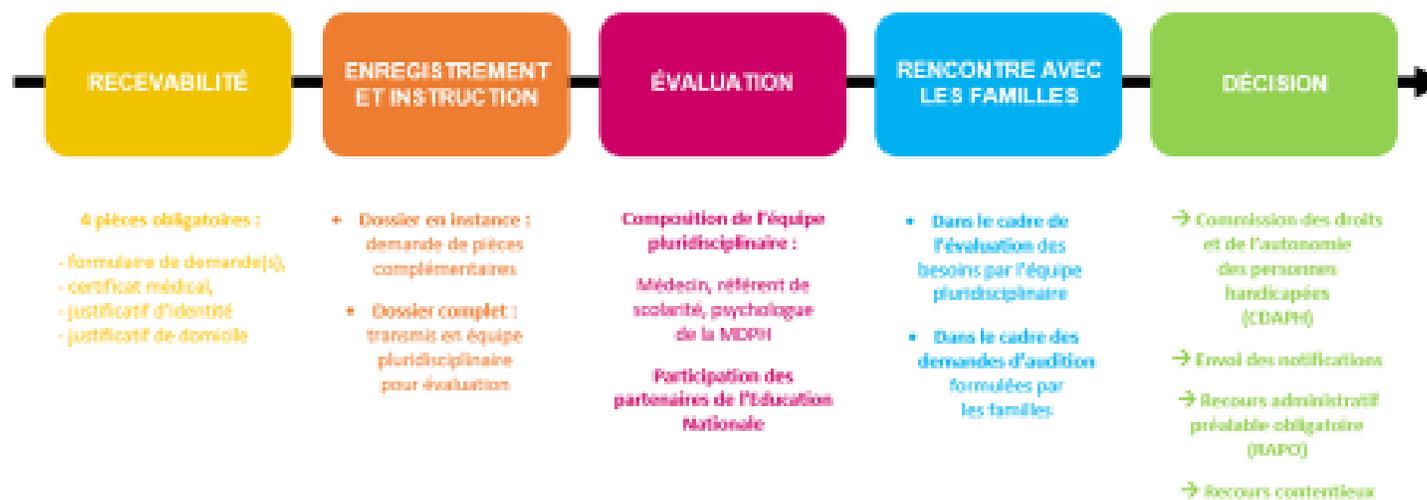


Décisions prises par la CDAPH liées à la scolarité

Evolution des décisions d'accord
Etablissements et services médico-sociaux



Circuit du dossier



La composition de l'équipe MDPH

- 4 gestionnaires de droit sont en charge de l'instruction des demandes (enregistrement, demandes de pièces, préparation des décisions).
Une coordinatrice assure le contrôle qualité des propositions et la présentation des dossiers en CDAPH.
- Les demandes sont évaluées par une équipe pluridisciplinaire qui comprend :
 - Référent scolarité
 - Médecin
 - Psychologue clinicienne
 - Assistante sociale
- Des partenaires participent régulièrement aux réunions de l'EP :
 - Enseignant référent
 - Psychologue de l'Education nationale
 - Médecin scolaire



Les informations nécessaires aux MDPH pour identifier les besoins

- **Le projet de vie de la personne** : formulation des besoins et des attentes du point de vue de la famille
- **Le certificat médical** : Diagnostic et démarches en cours, les altérations de fonctions, les retentissements, les types et impacts des prises en charge thérapeutiques
- **Les bilans des professionnels médicaux et paramédicaux** qui interviennent auprès de l'enfant : retentissements et préconisations
- **Les bilans des services ou établissement** : évolution du jeune, perspectives, projet
- **Le Gevasco** : Bilans, évolution, actions mises en place, retentissements sur le plan scolaire.



La démarche d'évaluation des besoins : la mise en place d'une compensation

La compensation par des réponses dédiées aux besoins des personnes handicapées ne doit intervenir que lorsque la réponse par l'accessibilité « aux savoirs » n'est pas suffisante.

Les différents documents transmis permettent notamment de définir quels sont les besoins de l'enfant et si le droit commun peut y répondre.

Le Gevasco permet d'avoir une vision concrète des retentissements scolaires :

Il indique les aménagements scolaires et pédagogiques mis en place (ceux qui ont pu être mis en place effectivement), les points d'appui et les difficultés, les suivis en place, le niveau scolaire, l'avis des parents, des professionnels, les attendus de la mise en place de la compensation.

Les bilans des établissements et services : évolution du jeune et projet.



Calendrier

➤ Avant le 31/12/2021

- 1^{ères} demandes et renouvellement ULIS
(Objectif de prises de décisions en avril au plus tard/commission d'affectation en mai)
- Demandes de pré-orientation SEGPA et ré-orientation ULIS vers SEGPA
(Commission mixte MDPH/EN à compter du mois de mars)

➤ Avant le 31/01/2022

- Les premières demandes d'aide humaine
- Les demandes de maintien en maternelle

➤ Avant le 28/02/2022

- Les premières demandes et renouvellement orientation ESMS (IME, SESSAD, Dispositif ITEP...)
- Les renouvellement d'aide humaine

➤ Avant le 31/03/2022

- Les demandes de MPA



L'école inclusive, un défi territorial



Les leviers de l'école inclusive : le point de vue des professionnels et des usagers

Karine AULIER,
Florence GABARD,

Représentante des parents d'élèves-FCPE
Directrice du centre de loisirs et de l'accueil périscolaire de
Fontcouverte

Sandrine LAINE,
Pascale LEBROT,
Carole PERROUAULT,

Educatrice SESSAD-APF France
Référente départementale AESH-EN
Adjointe de direction du pôle domicile SESSAD17-APF
France

Docteur PETTENATI,

Responsable médicale du service de pédopsychiatrie de
l'hôpital de La Rochelle

Anne-Claire VIGNERON, Directrice adjointe-Direction Enfance et Famille-
Département de la Charente-Maritime

Claudie VILLENEUVE SOULARD, Directrice de l'école élémentaire de Fontcouverte

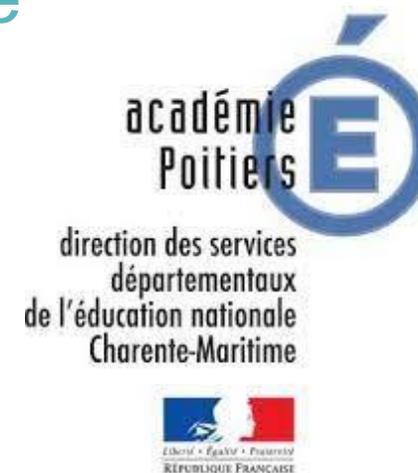


L'école inclusive, un défi territorial



Focus sur la présentation de la commission spécifique d'affectation pour les situations complexes

Laurent DESPORT, Inspecteur Education Nationale
SDEI-ASH



► Textes de référence

- Circulaire du 10-7-2020 relative à la rentrée 2020 - MENJS – DGESCO ;
- Note conjointe du Ministre de l'Education nationale et de la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées adressée aux Recteurs d'Académie et aux Directeurs Généraux d'Agence Régionale de Santé, relative à la rentrée scolaire 2020 pour les élèves à besoins éducatifs particuliers.



► Objectifs de la commission

- Etudier et suivre les situations complexes de scolarisation ;
- Conjuguer les moyens des différents partenaires ;
- Proposer aux familles des solutions de scolarisation adaptées aux besoins de leur enfant ;
- Etablir un état des lieux départemental de la scolarisation des élèves à BEP (dont élèves en SH) ;
- Evaluer et transmettre au CDSEI les besoins en termes d'implantation de structures ou dispositifs.



► Publics visés

- Les élèves à besoin éducatifs particuliers dont les élèves en situation de handicap qui se trouvent en rupture de scolarité ou pour lesquels il existe un risque imminent de rupture.



► Les partenaires

- L'ARS
- La MDPH
 - La chargée de mission observatoire
 - La chargée de mission réponse accompagnée pour tous
- Pour le secteur médico-social et sanitaire
 - Les coordonnatrices de l'équipe mobile d'appui (EMA)
 - Des représentants des associations gestionnaires (ADEI, UNAPEI, Tréma)
 - Un représentant du secteur sanitaire (UHE, CMP)



► Les partenaires

- Pour la DSDEN
 - La division des élèves
 - La médecin conseillère technique de la DASEN
 - La conseillère technique de service social
 - L'IEH-IO
 - L'IEH-EI
 - Un chef d'établissement



► Fonctionnement

- Un calendrier annuel de réunion établi par le service école inclusive en lien avec la division des élèves.
- Au moins une réunion par période scolaire.
- Remontées des signalements par les différentes partenaires
- Possibilité d'inviter des partenaires extérieurs



L'école inclusive, un défi territorial



Synthèse de la boîte à idées par Patricia FIACRE, CREAI Nouvelle AQUITAINE



Synthèse par Isabelle ABRAHAM, facilitatrice graphique



Conclusion

Sonia AHEHEHINNOU, Présidente de l'UNAPEI17 et Vice-Présidente de l'UNAPEI en charge de la mission éducation scolarisation petite enfance



Merci à l'ensemble de nos partenaires
pour leur soutien à la mise en œuvre de ce
colloque et pour leur participation.

Merci de votre attention.

